

www.appy-histoire.fr

La communauté protestante de
Riez - Roumoules
sous l'Ancien Régime



Michel Heymès

L'Église réformée de « Riez-Roumoules et annexes »
(1550- 1700)

Documents pour servir à l'histoire de Riez

n° 24
2015



Volx (Alpes de Haute-Provence)
2015

Michel Heymès

L'Église réformée de « Riez-Roumoules et annexes »
(1550- 1700)

La situation exceptionnelle que représente l'émergence d'une Église réformée dans la ville épiscopale de Riez dès la seconde moitié du XVI^e siècle a été signalée tardivement par les historiens du diocèse. Au XVII^e siècle, Simon Bartel, prieur de Mézel, historien des évêques de Riez, mentionne les troubles liés aux guerres de religion, mais ne signale pas l'existence d'une Église réformée constituée dans la ville épiscopale¹. Un siècle plus tard, Jean Solomé (1675-1758), ne fait mention que des événements politiques, par contre il perçoit l'importance de l'absence de l'évêque d'une part, et du rôle de la noblesse locale d'autre part, dans la diffusion de ce qu'il appelle le « poison calviniste »². Au XIX^e siècle, l'abbé Jean-Joseph-Maxime Féraud³, lui aussi ne s'arrête qu'aux troubles et aux guerres.

La communauté protestante est certes restée minoritaire à Riez comme dans les villages environnants mais ses membres ont été soumis aux mêmes nécessités de la vie quotidienne que la majorité catholique (baptême, enseignement de la foi, mariage, exercice d'un métier, impositions, inhumation, etc.). Or, si à la lecture des trois historiens de Riez nous suivons bien les affrontements armés entre les tenants de la foi traditionnelle et les adeptes de l'« hérésie calviniste », nous ne percevons pas l'existence dans la ville épiscopale, d'une communauté de personnes animées de la foi réformée. C'est pourquoi il faut chercher ailleurs et tenir compte des moindres témoignages indirects comme l'interdiction faite aux pasteurs d'enseigner ou bien la mention de la perception du droit folklorique de

¹ BARTEL (Simon). *Historica et chronologica praesulum Sanctae Regiensis Ecclesiae nomenclatura...* Aix en Provence, S. David, 1636.

² « En l'absence du pasteur [l'évêque] le poison calviniste gagna Riez ; et là et dans quelques paroisses il est absorbé par certains laïcs, des nobles surtout, même par les prieurs ou recteurs ecclésiastiques de Château-neuf, de Varages et de Lagneros » (Hameau d'Ampus). SOLOMÉ (Jean). *Nouveau catalogue des évêques de Riez*. Traduction de la *Nova Rejensium sive Regensium Episcoporum Nomenclatura*, par Marie Madeleine VIRÉ. Les Cahiers des A.V.R., n° 1, 1997, V-36 p.

³ FÉRAUD (Abbé J.-J.-M.). *Histoire de la ville de Riez*. Aix, Nicot, 1885, in-8°, 241 p. et Marseille, Laffitte-Reprints, 1976.

pelote auprès d'un « huguenot »⁴. La taille de cette communauté peut être appréciée grâce à un rôle de « ceux de la nouvelle religion prétendue réformée » dressé en 1569 à la demande du lieutenant au siège de Digne. Ce rôle nous livre 115 noms⁵, la communauté protestante constitue donc une minorité, mais une minorité suffisante pour que des bribes de son histoire subsistent.

A la fin du XIX^e siècle, l'historien Eugène Arnaud⁶, distingue pour chaque Église de la Provence une « histoire extérieure » (les événements politiques) et une « histoire intérieure » (la vie de la communauté). Pour « l'Église de Riez-Roumoules et Annexes », il est le premier à donner des noms de pasteurs et à signaler l'existence d'un « livre du consistoire » de cette Église couvrant la période 1625-1683. L'histoire de ce document, oh ! combien précieux, mérite d'être contée. À la suite de la révocation de l'Édit de Nantes, quelques réformés du « pays de Riez » choisirent de s'exiler. L'un d'eux, Nicolas Gaudemar, se réfugia en Hollande et emporta avec lui le livre du consistoire de l'Église de « Riez-Roumoules et annexes ». C'est certainement ce réfugié ou bien ses enfants qui confièrent au consistoire de l'Église Wallonne d'Amsterdam, trente-six ans après la Révocation, ce registre et quelques autres papiers « pour y être gardés à l'avantage des Églises de Riez-Roumoules et Annexes ». En 1881, ces documents furent remis par cette Église à la Société de l'Histoire du Protestantisme Français où ils se trouvent toujours.

Enfin, au début du XX^e siècle, la découverte fortuite au cours de travaux que M. Louis Joubert, notaire à Manosque, fit faire à son domicile, d'une cache aménagée dans la maçonnerie et contenant le « livre du consistoire de l'Église réformée de Riez »⁷, fournit l'occasion à P.-H. Bigot, de nous donner, pour la première fois un éclairage sur la vie quotidienne des adeptes de la foi réformée dans le pays de Riez⁸.

C'est la lecture de cette belle étude qui m'a incité à collecter tous les témoignages publiés ou inédits susceptibles d'apporter quelques informations sur cette communauté peu connue. Dans un premier temps, j'ai tenté de retrouver le registre découvert par hasard, au début du XX^e siècle et étudié par P.-H. Bigot. Ayant appris qu'en 1916, ce manuscrit était entre les mains de M. l'abbé Henri Brun, vicaire de la cathédrale de Digne, j'ai pris contact en 1981 avec le chanoine Jérôme Richaud, qui avait, dans son enfance, bien connu l'abbé Brun. L'érudit chanoine a cherché quelques temps, sans succès ce précieux témoignage. Souhaitons qu'un jour, il soit redécouvert, et permette de réaliser l'étude démographique et généalogique que P.-H. Bigot s'était refusé à entreprendre pour conserver à son article son caractère général.

Un premier état d'avancement de cette recherche a été publié en 1983, dans le *Bulletin de la Société Scientifique et Littéraire des Alpes de Haute-Provence*⁹, puis les nouvelles découvertes ont fait l'objet de « Notes additives » publiées dans le *Bulletin d'Information des Amis du Vieux Riez*¹⁰. La présente étude reprend ces trois publications et intègre quelques éléments inédits.

⁴ « nous avons fait la quette chez le sr. Nicolas Gaudemar [fils] de Daniel, Huganot qui s'éte marié, lequel nous a donné trois livres ». AD AHP 5 G 12, non folioté (Registre de la confrérie du Corpus Domini).

⁵ PELLEGRIN (Elisabeth). *La vie municipale de Riez au XVI^e siècle*. Thèse inédite de l'École des Chartes, 1934, tome II, P.J. n° XXVI. Liste de protestants, p. 80-83.

⁶ ARNAUD (E.). *Histoire des protestants de Provence et du Comtat Venaissin et de la Principauté d'Orange*. Paris, Grassart, 1884, 2 vol. de XXII-573 et 414 pp.

⁷ Ce livre couvre la période 1603-1623, celui conservé à la S.H.P.F. s'étend de 1625 à 1684

⁸ BIGOT (P.-H.). « Le livre du consistoire de l'Église Réformée de Riez (1603-1623) », dans *Annales de Provence*, 1911, p.315-335.

⁹ HEYMÈS (Michel), « L'église réformée de Riez (1550-1700) » dans *Bull. de la Soc. Scient. et Litt. des Alpes de Haute-Provence*, t.52, fasc.295, 1983, p.73-119 .

¹⁰ HEYMÈS (Michel), « L'église réformée de Riez (1550-1700) – 1^{ères} notes additives » dans *Bulletin d'Information des Amis du Vieux Riez*, n° 46, décembre 1991 et « L'église réformée de Riez (1550-1700) – 2^{èmes} notes additives », *ibid.*, n° 76, mars 2000.

La formation de l'Église de Riez

Riez partage avec Seyne et Manosque, le privilège d'être l'une des trois seules villes de Haute-Provence qui aient eu régulièrement un pasteur entre le milieu du XVI^e siècle et la révocation de l'Édit de Nantes. L'examen des faits montre que l'émergence d'une Église réformée dans un milieu aussi peu prédestiné que celui d'une ville où l'évêque dispose de tous les pouvoirs, spirituels bien évidemment mais aussi temporels ¹¹, a bénéficié de deux circonstances extrêmement favorables. Ces deux circonstances, pressenties par Jean Solomé (1675-1758), sont d'une part l'absence quasi continue des évêques pendant toute la deuxième moitié du XVI^e siècle, d'autre part la protection accordée à la nouvelle religion par quelques-unes des familles les plus importantes de la cité.

Des évêques absents

Quels sont ces évêques titulaires du siège de Riez pendant la deuxième moitié du XVI^e siècle. Ils sont au nombre de quatre. Le premier d'entre eux est Jean-Louis de Bouliers qui, avant d'être abbé, « avait suivi la carrière des armes » ¹². Nommé par le roi, évêque de Riez en août 1546, il ne reçut jamais l'onction épiscopale, faisant administrer son diocèse par son vicaire général Honoré d'Esparron de Villeneuve, lequel devait mourir empoisonné le 20 janvier 1549. Jean-Louis de Bouliers suivit de près son vicaire car il mourut dans les premiers jours de l'an 1550. Le siège demeura vacant jusqu'au 20 mai 1551, date à laquelle Lancelot de Carle fut nommé pour l'occuper. Intronisé un an après sa nomination, cet évêque alla s'établir à Paris dès 1560 ¹³ et mourut dans cette ville en juillet 1568.

Une nouvelle vacance du siège prit fin en 1570 par la nomination à la tête de l'évêché d'André d'Oraison qui n'était même pas ecclésiastique. Celui-ci fit prendre possession le 7 janvier 1573 par son oncle Claude d'Oraison, évêque de Castres, désigné comme administrateur de l'Église de Riez en attendant que l'élu reçoive les saints Ordres. Cependant André d'Oraison « plus soucieux de contracter un mariage charnel que de s'imposer les liens d'une union spirituelle avec l'Église de Riez » ¹⁴ résigna son titre le 4 septembre 1577 avant d'embrasser publiquement la religion réformée et de se marier. Le nouveau titulaire Elzéar de Rastel aurait pu être un bon évêque mais son attachement au parti de la Ligue l'éloignera de ses sujets demeurés royalistes.

Voilà donc les évêques titulaires du siège de Riez en cette seconde moitié du XVI^e siècle. Aucun d'eux n'administre d'une manière continue le diocèse. Pendant les trente années qui séparent la nomination de Jean de Bouliers de celle d'Elzéar de Rastel, c'est-à-dire pendant la période où l'Église réformée de Riez s'est constituée, les évêques n'auront résidé que huit années. On comprend pourquoi l'abbé Féraud dit que « dans des circonstances aussi désastreuses, l'hérésie s'affirmait hautement ».

L'appui des grands

Cependant l'absence de l'évêque ne suffit pas à expliquer l'apparition et le développement de l'Église réformée de Riez ; il faut ajouter que la nouvelle religion bénéficia dans ses débuts, de l'appui des familles les plus influentes de la ville. Il suffit pour s'en convaincre de consulter la liste des protestants où nous rencontrons les noms de nobles ou notables suivants : Agnel, André de Miraillet, Arnaud, de Castellane, de Cormis, de Ferrier, de Flechis, de Gaudemar, de Glandèves, d'Oraison, Planse, de Rochas, de Villeneuve, de Vintimille. Il en est de même pour les villages voisins où l'Église réformée de Riez étend son

¹¹ A Riez, le seigneur majeur est l'évêque depuis la donation testamentaire d'Agnès Spata (ou Spada), dame en partie de Riez, Saint-Etienne, Brunet, Roumoules, Saint-Laurent, Montpezat, Mezel, Allemagne, Quinson, Brauch, (deuxième ?) épouse de Boniface V de Castellane (7^e des calendes de décembre 1242).

¹² J.J.M. FÉRAUD, *Histoire de la ville de Riez*, Aix, Nicot, 1885, pp. 143-146.

¹³ P. GAFFAREL, *Histoire politique*, dans *Encyclopédie des Bouches-du-Rhône*, t 3, p. 29.

¹⁴ J.J.M. FÉRAUD, *ibid.*, p. 146.

action. A Puimisson, avec les familles Bouche et Matty, à Roumoules, où le seigneur Daniel de La Tour, favorise l'introduction de la Réforme, à Espinouse, avec Pierre et Scipion de Villeneuve, à Allemagne également dont le seigneur, Nicolas du Mas de Lisle, est nommé en 1585 chef des armées protestantes de Provence.

Un terrain rendu propice ?

Ces deux influences, « absence de l'évêque » et « appui de la noblesse » sont-elles les seules causes ayant favorisé l'apparition d'une Église réformée à Riez et dans ses environs ? Aujourd'hui, j'incline à penser que les esprits des habitants du « Réges » avaient été disposés, pendant une très longue période, à entendre un discours qui contraste avec le récit de « la vie peu édifiante »¹⁵ de leurs évêques. En effet, pendant les huit décennies qui séparent l'accession de Marc de Lascaris de Tende au trône épiscopal (1466) du décès d'Antoine de Lascaris de Tende (1546) cette famille a accaparé tous les revenus ecclésiastiques possibles, mené un train fastueux et constitué une sorte de « dynastie épiscopale » en faisant succéder l'oncle au neveu et même le fils au père ! Ces mœurs où l'on chercherait en vain la moindre trace du message évangélique, n'était pas l'apanage des seuls évêques, les chanoines aussi partageaient cette vie dissolue comme le montre un acte du 7 septembre 1545, reçu par le notaire Guiraudi, et par lequel Claude de Castellane (fils d'Honorade Lascaris de Tende, filie naturelle de l'évêque Marc Lascaris de Tende) échange des droits sur Chaudon avec son neveu Jean Antoine, chanoine de l'église cathédrale de Riez et protonotaire. Il s'engage par cet acte à doter le jour de leur mariage les deux enfants naturels du chanoine.

Des origines à l'Édit de Nantes

Les débuts de la Réforme.

Répondre à la question à quelle date commence la Réforme dans le pays de Riez, c'est chercher à percevoir les premiers « protestants » dans les sources historiques à notre disposition. Or précisément dans les débuts de la Réforme, l'appartenance à une croyance différente de celle de la majorité n'est pas perceptible. Les difficultés pour repérer des réformés dans une population essentiellement catholique sont très grandes¹⁶. Néanmoins, malgré la rareté des sources, on peut raisonnablement penser qu'il y eut des protestants dans cette ville dès la fin de la première moitié du XVI^e siècle.

Plusieurs faits viennent à l'appui de cette opinion.

En 1552, la communauté exige du maître d'école des garanties de sa foi catholique. Même si pour la communauté, il s'agit là, de se conformer aux ordonnances du Parlement¹⁷, cette exigence dénote de la part des consuls une inquiétude vis-à-vis d'une diffusion de l'« hérésie » par le biais du recteur des enfants.

¹⁵ MARTIN (Denis). « La vie peu édifiante d'Antoine Lascaris de Tende, évêque de Riez et Beauvais, prévôt de N.-D. des Doms d'Avignon, habitant de Barbentane (1473-1546) », dans *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 8^e série, t. VI, 1997, p.72-94.

¹⁶ Ces difficultés ont été étudiées par Gabriel Audisio dans son article « Huguenots des villes et huguenots des champs : les premiers réformés de Provence (1530-1560) », publié dans *Provence Historique*, t.49, fasc. 197, juillet-août-septembre 1999, p.563-575.

¹⁷ 1552 - Arch. Mun. FF 70, d'après Elizabeth PELLEGRIN, *La vie municipale de Riez au XVI^e siècle*. Paris, 1934, thèse inédite de l'école des Chartes, p. 141, n. 3

Plus probante est la présence à Genève, dès les années 1550, de réfugiés protestants originaire de Riez ¹⁸. Leur nombre et la précocité de leur arrivée en terre d'asile donne une idée de l'importance de la communauté riezoise. Le « Registre des étrangers reçus habitants de Genève » ¹⁹ fourni les noms de quelques habitants du « Reges » : ce sont ceux de Sauvaire Bertrand, reçu habitant de Genève le 25 mai 1556 ; d'Antoine Bachelard, reçu le 28 décembre 1556 ; d'Ayme Collet, reçu le 19 octobre 1557. Une autre réception précoce est celle de Jehan Du Mas (27 août 1555) qui pourrait être le père de Nicolas Du Mas de l'Isle, baron d'Allemagne, chef des armées protestantes en 1585.

Cette datation approximative des débuts de la nouvelle religion dans la ville épiscopale est confirmée dans sa précocité par un événement rapporté par Gabriel Audisio dont les études historiques, en particulier sur les Vaudois du Lubéron sont bien connues. En dépouillant, avec la peine que l'on imagine, les registres de la série B des Archives départementales des Bouches-du-Rhône concernant la période comprise entre 1532 et 1559, cet historien a trouvé un texte relatif à une procédure commencée dès 1544 et se poursuivant au-delà de 1557. Ce procès avait pour motif « le brûlement de certaine chapelle édiflée au cimetière de ladite ville de Riez, port d'armes et autres excez prétendus faits par aucun dévoyés de la Sainte foi et religion chrétienne » ²⁰.

Un autre signe d'antériorité me semble contenu dans le rejet par la population de Riez de l'évêque Robert Cenau ou Cenalis (1483-1560). Solomé dans un document manuscrit dit à propos de ce dernier :

« Robert Cenalis, docteur en Sorbonne, trésorier de la Sainte-Chapelle à Paris, d'abord évêque de Vence, puis de Riés et enfin d'Avranches, donna plusieurs ouvrages au public. Il se rendit encore plus illustre en remplissant si bien tous les devoirs de l'épiscopat, qu'il mérita d'être appelé, même après sa mort, *alter Paulus, pastorum phoenix parisiensis honor*. [en marge Bouche, *Hist. Prov. T.2*, p. 561. Solery, c. 19 de Regio-Riés. Barret pag.]. Riés n'eut le bonheur de le posséder que deux ans, pendant lesquels sa visite du diocèse et ses ordonnances synodales furent très salutaires. C'est avec douleur que nous lisons dans Bouche et dans Solery que nos prédécesseurs obligèrent par leur dureté ce grand prélat d'aller exercer son zèle ailleurs et d'accepter l'évêché d'Avranches. » ²¹

Dans un ouvrage imprimé, Jean Solomé cite cet épiscopat qui ne dura que deux ans et donne quelques précisions sur les « duretés » infligées à l'évêque :

« Robert II Cenau (Cenalis), docteur en Sorbonne, est transféré du siège de Vence à celui de Riez le 7 mai 1530. Il entreprend de visiter son diocèse au mois de décembre et continue en 1531, année où il établit d'excellents statuts. Autre Paul et dit *le phénix des pasteurs*, il adresse de fréquents discours au peuple ; il est néanmoins molesté et obligé de se démettre de sa charge en 1532. Il est transféré au siège d'Avranches, publie plusieurs livres et meurt le 27 avril 1560 (Bouche, *Hist. Prov. T.2*, p. 561). » ²²

Quelle était la cause de cette maltraitance poussée si loin qu'elle contraignit l'évêque à se démettre de sa fonction ? J'incline à penser qu'un zèle excessif lui ait attiré la vindicte d'une population composée au moins en partie d'adeptes de la foi nouvelle. En effet, si Solomé nous dit que l'évêque mérita d'être appelé *alter Paulus*, titre mettant en avant ses

¹⁸ 1558, .30 mai - Conrard Ricaud de Riez, reçu habitant à Genève. Eugène ARNAUD, *Histoire des protestants de Provence, du Comtat Venaissin et de la principauté d'Orange*, Paris, Grassart, 1884, t.2, p. 551.

¹⁹ GEISENDORF (Paul-F). *Livre des habitants de Genève*, tome 1, (1549-1560), tome 2 (1572-1574 et 1585-1587). Genève, Droz, 1957 et 1963.

²⁰ Je remercie bien vivement M. Gabriel Audisio de la courtoisie avec laquelle il m'a communiqué ces précieux renseignements et suggéré l'examen du livre de Paul-F. GEISENDORF.

²¹ SOLOMÉ (Jean). « Recueil de matériaux pour servir à répondre au mémoire de Mr Hernandez de la Marquitière (1^{er} mai 1749) ». *Documents pour servir à l'histoire de Riez*, n° 21, 2013, I-35 pp. [AD AHP – BR 02 642]

²² SOLOMÉ (Jean). « Nouveau catalogue des évêques de Riez ». Traduction de la *Nova Rejensium sive Regensium nomenclatura* par Marie Madeleine Viré. *Les Cahiers des A.V.R.*, n° 1, 1997, p. 20.

qualités de prédicateur, il ne nous dit pas que la conduite de l'évêque d'Avranches et certains de ses écrits ²³ lui valurent le surnom de « fléau des sectaires » ²⁴.

Les premiers troubles

Les troubles provoqués par les « dévoyés de la sainte foi » et d'autres dont nous ne connaissons pas la nature exacte sont néanmoins suffisamment importants pour que le nonce apostolique en France, résidant pour lors à Amboise en soit informé et les mentionne dans son rapport. En effet, dans une dépêche rédigée à Amboise le 31 mars 1560, le nonce Lenzi écrit ceci : « on a appris que dans beaucoup de parties du Royaume, certains existent des émeutes. On signale des prêches à Rouen, sur la place, des rebellions en Provence à Riez, Gap, Sisteron, Pertuis, Valence » ²⁵.

Ce sont ces troubles qui déterminent les consuls, pour éviter les « débats » qui pourraient survenir, à interdire les réjouissances traditionnelles des fêtes de la Saint Roch ou de la Saint Maxime ²⁶ et ce d'autant qu'au cours de ces « roumavagi », il était fait usage d'armes à feu ²⁷.

L'historien Nicolas Regnault nous a conservé le souvenir d'une assemblée de réformés qui se tint à Riez à la même époque. Des violences ayant été commises contre les protestants à Manosque, à Sisteron, à Valensole, à Arles, à Marseille et surtout à Aix, ceux-ci décidèrent de se concerter. « Les fidèles de Provence (ce peu qui y était) s'assemblèrent à Riez pour prendre conseil et adviser à ce qui serait nécessaire pour la conservation de l'église de Dieu : ce qui atterra tellement messieurs les consuls et le gouverneur de la ville d'Aix, que peu s'en faut qu'ils ne fussent désespérés car ils entendirent qu'il se faisait gros amas de fidèles et que beaucoup de gentilshommes du pays de Provence, et même M. de Varages... s'était voulu trouver là pour délibérer de ces choses nécessaires à la conservation de l'église » ²⁸. L'assemblée choisit comme député l'avocat Mutonis qui fut chargé de faire connaître au roi Charles IX les malheurs des fidèles de Provence.

Les consuls d'Aix ne sont pas les seuls à s'inquiéter de ces rassemblements de protestants à Riez, les chanoines de l'église cathédrale s'alarment également. Soucieux de mettre à l'abri les archives du chapitre, ils choisissent de confier ces manuscrits et les reliques du Trésor de la cathédrale à leurs collègues du chapitre de la Major à Marseille où ils restèrent en sûreté jusque en 1564. Ce détail nous est connu par une copie faite par Jean Solomé, prêtre bénéficiaire de la cathédrale et historien du diocèse, d'une note expliquant pourquoi les archives n'avaient pas été tenues à jour entre 1562 et 1565. Cette note était ainsi rédigée : « l'an 1562 et du mois d'avril pour doubtance des trobles survenus pour le fait

²³ *Opus quadripartitum super compescenda haereticorum petulantia auctore Roberto praesul Arboricensis*. Paris, Jacques Kerver, 1557. *Response catholique contre les heretiques de ce temps*, par Reverend Pere en Dieu, R. Cœnalis, evesque d'Avranches, theologien, & natif de Paris, et depuis traducte de latin en françois. / A Paris, chez Guillaume Julien, libraire, a l'enseigne de l'Amitié, près le collège de Cambrai. 1562.

²⁴ « ... et Robert Cenalis, Evesque d'Avranches, luy a dédié son beau livre, qui porte ce titre latin, *Opus quadripartitum super compescenda haereticorum petulantia*. ». F. Hilarion Coste. *Le parfait ecclésiastique ou l'histoire de la vie et de la mort de François Le Picard*. Paris, Sébastien Cramoisy et Gabriel Cramoisy, 1658.

²⁵ *Acta nuntiaturae Galliae, Correspondance des Nonces en France*. Rome, Université Pontificale Grégorienne, Ecole Française de Rome, 1977, p.172

²⁶ PELLEGRIN (Elisabeth). *La vie municipale de Riez au XVI^e siècle* - Paris, 1934, thèse inédite de l'école des Chartes, p.162 et n.4 - Délibération du 29 juillet 1560 « *Per causo que per le romeyrage de Sant Roch en nostro villo sy fan quelque assemblados et port d'armes per so et per evitar questions et debats que y poran advenir es estat ordenat que per aquesto anado n'y aura pas de joyes* ». Jean SOLOMÉ a noté quelques autres interdictions de même nature : « a cause du bruit qui court à present ne sera fait aucun guet à St.Mayme » (20 novembre 1576), « pour le guet de St.Roch dix florins suivant l'ancienne coutume mais cette année il ne s'en fera point à cause des troubles » (29 juillet 1577). Archives des Amis du Vieux Riez

²⁷ 1596 - Conseil tenu le 24 octobre : « Accordé aux prieurs de St. Mayme pour la solemnité de la fête du saint, demi quintal de poudre ». Manuscrit de Jean Solomé. Archives des Amis du Vieux Riez.

²⁸ NICOLAS REGNAULT, *Discours véritable des guerres et troubles venus au pays de Provence*, Lyon, 1564. D'après E. ARNAUD, *ibid.*, t. I, p. 129.

de la Religion, le présent livre et aultres escriptures ensemble les reliques de l'Église, le tout a été mandé à la ville de Marseille entre les mains de messieurs du chapitre de la Major, pour estre gardé jusques soyent passés les trobles que a esté cause que audit livre présent ne sont esté escrits les ordonnances depuis le dit temps faites par le vénérable chapitre jusques à présent qu'est le premier d'icelui 1565 »²⁹.

Cette même année, après avoir pris conseil auprès du comte de Tende, les consuls commencent à exercer une surveillance étroite des protestants, leurs noms sont enregistrés³⁰, et ceux qui quittent la ville, parfois pour aller grossir les rangs des troupes protestantes, sont signalés aux commissaires députés par le gouverneur pour procéder au séquestre puis à la vente de leurs biens³¹. Benjamin Mailliet, l'érudit maire de Riez, a pris de nombreuses notes dans les registres des délibérations du conseil de ville. Il nous livre des témoignages des difficultés imposées aux adeptes de la foi nouvelle et nous fait connaître les vexations qu'ils eurent à subir dès le début de la seconde moitié du XVI^e siècle : interdiction pour les protestants d'enlever les blés des aires sans en avertir les consuls³², vente des fruits³³ et des meubles³⁴ de ceux qui quittent la ville.

Surveillance, dénombrement, séquestre, vente à l'encan, ces vexations font-elles de Riez une ville interdite aux adeptes de la nouvelle religion ? Il n'en est rien. On peut même dire que, par rapport à d'autres villes de la Haute-Provence, Riez est une ville tolérante sinon accueillante. *L'Histoire ecclésiastiques de la Provence*³⁵ qui énumère « les martyrs de la foi » et les tourments qu'ils eurent à subir pendant la période séparant la prise de Sisteron (septembre 1562) de la paix d'Amboise (mars 1563), fait apparaître que Riez ne fut le théâtre d'aucun massacre³⁶. Le seul riezois dont ce document fasse mention est dépeint dans des circonstances qui font honneur à sa mémoire. Ce texte dit : « six femmes et deux filles de la val de Leberon s'estans sauvées de Cisteron et retirées à l'hospital de Vinon, furent assaillies par des meurtriers tant dudit Vinon que des environs et les six femmes inhumainement massacrées à coups d'espées et de halebardes ; ce que voyant, Salvaire Paetavin marchand de Riez pour lors habitant audit Vinon, présenta de l'argent audits meurtriers pour racheter les deux filles, ce qu'ils ne voulurent faire, disans qu'ils en voulaient faire à leur plaisir, et de fait les emmenèrent par force »³⁷.

L'Édit de pacification de 1563

À Riez même, d'autres faits permettent d'entrevoir la relative tolérance dont bénéficie la nouvelle religion à cette époque. Celle-ci se distingue en 1563 quand, à la faveur de l'Édit de pacification d'Amboise³⁸, les protestants de Riez, au nombre d'une quinzaine, se font

²⁹ Jean SOLOMÉ. Supplément manuscrit à la *Nomenclatura*... Archives des Amis du Vieux Riez

³⁰ Un dénombrement de 1562 "énumère 46 noms qui ne sont pas des moindres familles de Riez". E. PELLEGRIN, *ibid.*, p 163.

³¹ 1562 - Vente des biens de Pierre et Gaspard Carbonnel, Arch. des B. du Rh. B. 1283. D'après L. BLANCARD, *Inventaire sommaire des A.D. antérieures à 1790*. Série B. Paris, Marseille, 1865- 1879. « Un second séquestre eut lieu en 1567 entre les mains des consuls ». E. PELLEGRIN, *ibid.*, p. 163 et n. 2

³² « Le 22 juillet 1562, il fut présenté une requête au juge de Riez afin qu'il défendit aux huguenots d'enlever leur blés des aires sans avoir au préalable prévenu les consuls » Manuscrit Mailliet, cahier E, f° 7, archives des Amis du Vieux Riez

³³ « Les fruits du pré de Claude Ferrier furent adjugés à Jean Ruffin, par Ant^e François, commissaire député à la vente des fruits de ceulx de la nouvelle religion » Manuscrit Mailliet, cahier E, f° 7, archives des Amis du Vieux Riez

³⁴ « Le 28 8^{bre} 1562, Melchion Guirandy fut payé de ses vacations pour avoir fait l'inventaire des meubles des huguenots... Barnabé Roberti, le consul de Galice, le consul Charrel, etc. prirent aussi part à cet inventaire, le blé des huguenots fut estimé par Gaspard Fort, Bertrand Danjo, Pierre Isnard, Manuel Cotier et Mathieu Monthoux » Manuscrit Mailliet, cahier E, f° 7, archives des Amis du Vieux Riez.

³⁵ *Histoire ecclésiastique des églises réformées au royaume de France*, commentée par G. BAUM et Ed. CONITZ, Paris, Fischbacher, 1889. Le livre XIII (t. III, pp. 379-471) concerne l'« Histoire ecclésiastique du ressort et parlement de Provence ».

³⁶ D'autres localités proches de Riez, telles que Puimoisson, Gréoux, Valensole et surtout Quinson, virent se dérouler d'odieus massacres.

³⁷ *Histoire ecclésiastique...*, tome III, p. 452.

³⁸ 1563, 19 mars - Édit de pacification d'Amboise non enregistré par le Parlement de Provence.

accorder par le comte de Tende la promesse qu'ils ne seront pas inquiétés par les consuls ³⁹. Elisabeth Pellegrin, dans le chapitre de sa thèse consacré aux guerres de religion, nous expose : « En 1562, les guerres ont commencé en Provence entre protestants et catholiques : à Barjols, Orange, Sisteron repris par les catholiques conduits par le comte de Sommerive ⁴⁰ sous les ordres duquel se trouve Honoré de Castellane, sieur de Saint-Juers, qui est de Riez ⁴¹. Cette ville est éloignée du théâtre des luttes ; elle reçoit seulement quelques protestants dont Antoine de Cormis, avocat au Parlement de Provence, et Jacques Féraud, procureur du roi qui se réfugient à Riez à la faveur de l'Édit de pacification de 1563 » puis elle ajoute en note : « les protestants, au nombre d'une quinzaine se font accorder par le comte de Tende une promesse qu'ils ne seront pas inquiétés par les consuls de Riez » ⁴².

Au XIX^e siècle, Benjamin Maillet a recopié l'acte du 13 octobre 1563 cité par Elisabeth Pellegrin. Outre les deux aixois précités, on constate qu'un certain nombre de protestants viennent chercher un refuge à Riez de différentes villes de la Provence. Ce texte dit :

« Au Comte de Tende..., Suppliant humblement Jean Baptiste Perrochet, lieutenant général au siège de Forcalquier, Jehan Reynaud, lieutenant particulier du siège de Digne, Honoré Sossi, advocat aud. siège, Anthoine Bandolly, advocat aud. Forcalquier, Anthoine Decormis, advocat au Parlement de Provence, Pierre Eycard, advocat dorriolles (d'Auriol ?), Jacques Pena de Moustiers, Jacques Féraud, procureur du roy au siège d'Aix, Jehant Dupont, Clément Sossi, Melchion Prat, René Arroard, Pierre Guichard, Jehan Bonet de Perthuys, Antoine Brunel et autres de la religion réformée que pour la sureté de leurs vyes et atandu les exes et insolences que sont comises et commectent journellement es villes et lieux de leurs habitations il se seroyent retirés en ceste ville de Ries et doubtant y estre troublés par les consuls et habitans dud. Ries ou bien qu'ils ne fassent difficulté a ly recepvoir, Ce considéré et mesuré que par les edits et ordonnances de sa majesté est permis a ung chascung de comerger et habiter es villes et lieux de sad. majesté librement et où bon leur semblera qu'il pleze à votre excellence ordonner commandement estre faict ausd. consuls manans et habitans dud. Ries et autres qu'il apartiendra de ne troubler ny mollester lesd. suppliants et autres de lad. religion réformée à l'habitation de lad.e ville, etc. etc. »

Par ordonnance datée du 13 octobre 1563 et donnée à Riez, Claude, comte de Tende, chevalier de l'ordre du Roi, grand sénéchal, gouverneur et lieutenant général du Roi en Provence et amiral du Levant, enjoignit aux consuls de Riez, « de laisser les suppliants demeurer et résider librement et sans leur donner aulcung empechement sur les peynes contenues à l'édict faict par sa majesté sur la pacification des troubles enjoignant par ses dites présentes ausd. suppliants de vivre en toute modestie » ⁴³.

Était-ce adopter un comportement « immodeste » que de se réunir dans une maison particulière pour y écouter le prêche d'un pasteur ? Il semble que les consuls aient considéré qu'il faille donner une réponse positive à cette question. En effet : « Le 26 mai 1564, Sauveur Pictavin, Jacques de l'Hort et Honoré Augier, consuls de Riez ayant été informés que dans la basse-cour de la maison de Jean de Villeneuve, écuyer sieur de Tartone, située au faubourg de Riez (aujourd'hui possédée par Mr. de Castellane) il y avait une grande réunion s'y transportèrent et trouvèrent que cette assemblée était formée de personnes professant la religion prétendue réformée et réunies en cet endroit pour entendre le presche sous

³⁹ 1563, 13 octobre - Arch. Mun. sacs de papiers divers. E. PELLEGRIN, *ibid.*, p. 157, n.3

⁴⁰ Fils du comte de Tende et de Françoise de Foix, frère de de Cipières.

⁴¹ Castellane (de) Honoré, sieur de Saint-Jurs marié avec Honorade de Lascaris de Tende, veuve de Maxime de Castellane.

⁴² Elisabeth PELLEGRIN. *La vie municipale de Riez au XVI^e siècle* - Paris, 1934, thèse inédite de l'école des Chartes, p.157 et n. 3.

⁴³ Maillet, *Ibid.*, f° 58

ung ministre de ceulx de la nouvelle religion qui preschoyt publiquement dans la maison dud. de Villeneuve ».

Un autre indice laisse à penser qu'à cette époque les protestants se sentent en sécurité à Riez, il s'agit de la demande de ces derniers de tenir les États de Provence « à Riez ou à Manosque pour être plus à portée ou y trouver mieux leurs avantages »⁴⁴. Un dernier événement confirme cette tolérance vis-à-vis du nouveau culte, c'est la présence en 1566 d'un pasteur à la tête de l'Église réformée de Riez⁴⁵.

Nouveaux troubles

En 1567, tandis que la communauté est occupée à effectuer un nouveau séquestre, des bandes protestantes conduites par de Cipières⁴⁶ traversent la ville à la grande terreur de la population. Cette « traversée » provoque également une grande charge pour les habitants car les consuls sont contraints de lever une taille non seulement pour rembourser aux particuliers les dépenses occasionnées par le logement des troupes, mais également pour payer les « fastigages », ces sortes de redevances dues aux soldats⁴⁷.

Ces événements sont certainement la cause de l'attention que le gouverneur de Provence porte désormais à Riez. Un mois seulement après le passage de Cipières, un gouverneur de la ville est nommé en la personne d'Honoré de la Tour, seigneur de Roumoules⁴⁸ et les troupes de Jean de Pontevès, comte de Carcès, viennent s'établir à Riez⁴⁹. Ces précautions ne sont pas inutiles si l'on en croit l'historien E. Arnaud qui nous rapporte que Sommerive (comte de Tende depuis le décès de son père le 26 avril 1566) dût venir en hâte à Riez « avec quelques compagnies de cavalerie pour repousser un parti de huguenots de Sisteron et des places environnantes qui menaçaient cette ville »⁵⁰. Sommerive vint une nouvelle fois à Riez au mois de mai 1568, c'est là qu'il apprit la publication à Aix de la Paix de Longjumeau⁵¹.

Au début de l'année 1569, pour se conformer aux volontés du lieutenant général au siège de Digne, les consuls dressent une nouvelle fois l'inventaire des protestants en distinguant ceux présents à Riez et ceux qui en sont absents pour être « retirés avec les troupes de seulx de la dicte religion ». Premier indice sur l'importance numérique de cette minorité confessionnelle, l'acte comprend 92 noms, sans compter « plusieurs de la dicte religion que depuis quelques tans en se son alés et vont a l'aseute [sainte ?] messe, eglise romaine »⁵².

⁴⁴ Louis de Pérussis, publié par V. SAVY. *Les guerres de religion dans les Basses-Alpes (1561-1580)* dans *B.S.S.L.*, t. XII, 1906-06, fasc. 103, pp. 450-472

⁴⁵ 1566, 4 juin - BSHPF. t. VIII, 1859, pp. 72-76. « Liste de 121 pasteurs envoyés par l'église de Genève aux Églises réformées de France de 1555 à 1556..., Riers, 4 juin 1566, Claude Morel ».

⁴⁶ De Cipières, fils du comte de Tende et de Françoise de Foix, frère de Sommerive.

⁴⁷ 1568, 9 janvier - M. de Tournon (Claude de Castellane) demande qu'on lui paye ce qu'il a fourni aux protestants. Les consuls refusent parce qu'il avait déclaré en plein conseil que « le dict M. de Cipières allait passer à la ville avec nombre de gens, ajoutant qu'ils ne feraient pas de dommages et paieraient les fournitures », ce qui ne s'est pas réalisé. Arch. Mun. BB4. Cité par E. PELLEGRIN, *ibid.*, p. 158, n. 2.

⁴⁸ Honoré de La Tour fait partie d'une famille possessionnée à Roumoules (Fouquet qui prête hommage en 1480 est donataire de la haute juridiction par le compte de Provence) dont au moins un membre Daniel protège la Réforme.

⁴⁹ 1567, 2 décembre - E. PELLEGRIN, *ibid.*, p. 158, n. 2.

⁵⁰ 1568, 6 février - E. ARNAUD, *ibid.*, p. 191.- 1568, 23 février - « Les protestants de Provence, au nombre de 1000 assiégèrent cependant Valensole, le prirent à composition et y firent pendre quelques soldats italiens de la garnison. Carcès envoya quelque cavalerie à Riez pour s'opposer aux courses qu'ils faisaient jusqu'à Saint-Paul-de-Durance et Cadarache ». Louis de PÉRUSSIS, *ibid.*, p. 466.

⁵¹ 1568, 7 mai - « Le comte de Tende alla de Manosque à Riez, trouver Carcès..., le 24, le comte de Tende étant encore à Riez avec Carcès la paix fut publiée à Aix ». Louis de PÉRUSSIS, *ibid.*, p. 467.

⁵² 1569, 18 janvier - Arch. Mun. Liste des protestants de Riez publiée par E. PELLEGRIN, *ibid.*, P.J. n° XXVI. p. 80-83.

Les années qui suivent la publication de la paix sont particulièrement fastes pour les protestants de Riez. Certes, à la demande du gouverneur de la Provence, ils continuent d'être surveillés, nous venons de le voir, mais à l'issue d'un procès qui durait depuis 1570, ils réussissent en 1572 (l'année de la Saint-Barthélemy), à se faire admettre dans le conseil⁵³ et plus tard à se faire élire au Consulat⁵⁴. Bien plus surprenante encore est la nomination en 1573 par le comte de Carcès de Claude de Castellane comme gouverneur de Riez⁵⁵.

Il est vraisemblable que Claude de Castellane est protestant au moment où le grand sénéchal le choisit pour gouverner la ville de Riez. En effet, nous savons par une note manuscrite de l'historien Jean Solomé que Claude de Castellane, seigneur de Tournon et coseigneur de Riez, fit une déclaration par devant le lieutenant de la sénéchaussée au siège de Digne le 20 octobre 1570 et par devant les consuls de Riez, le 26 novembre de la même année, déclaration dans laquelle il affirmait vouloir « faire exercice de la religion réformée dans sa maison de Riez » ce qui troubla les consuls qui obtinrent le 5 décembre suivant, un arrêt lui défendant « de faire aucun exercice de ladite Religion »⁵⁶. Par ailleurs, ce même historien a noté dans une correspondance d'un descendant de Claude de Castellane que celui-ci a été chevalier de l'Ordre du Roi, décoration décernée à des sujets catholiques, à partir de 1579⁵⁷.

Cette même année 1573, le comte de Carcès réunit à Riez les principaux protestants de Provence pour les exhorter à vivre en paix sous les édits du roi, ce qu'ils promirent tous⁵⁸.

La prise de Riez par les protestants en 1574

L'année suivante, les promesses faites devant le grand sénéchal sont déjà oubliées. Conduite par Thadée de Baschi, seigneur d'Estoublon, par Timothée du Mas de l'Isle, frère du baron d'Allemagne et par le baron d'Oraison, le propre frère de l'évêque titulaire du siège de Riez, une bande de cinq cents protestants s'empare de la ville dans la nuit du 4 au 5 juillet⁵⁹.

La prise de la ville basse de Riez, malgré l'institution du guet⁶⁰, malgré le renforcement des fortifications⁶¹ et malgré la condamnation de l'une des deux portes de la ville murée « à chaux et à sable », nourrit la suspicion vis-à-vis des protestants de Riez. Les textes parlent de complicités intérieures et l'on trouve curieux que la tombe d'une grande famille de Riez ait été épargnée lors de la destruction de l'église du couvent des Cordeliers.

⁵³ 1572, 12 mai - Arch. Mun. Délib. BB8. E. PELLEGRIN, *ibid.*, p. 164 et n. 2. Peu de temps après la Saint-Barthélemy deux Riézois sont reçus habitants de Genève : Claude Boyer, le 8 décembre 1572 et Alain Scudier, le 12 janvier 1573.

⁵⁴ En 1590 deux des trois consuls sont protestants.

⁵⁵ 1573, 3 avril - Arch. Mun. BB5. Texte publié par E. PELLEGRIN, *ibid.*, pièce justificative n° XXVIII.

⁵⁶ Jean Solomé. Extrait de divers papiers de l'évêché de Riez, Arch. des Amis du Vieux Riez

⁵⁷ « Claude, mon trisaïeul fut longtemps gouverneur de Riés... Claude ne fut pas longtemps huguenot puisqu'il fut chevalier de l'Ordre du Roi plus de 25 ans, n'étant mort qu'en 1604 ». Solomé (Jean). Extrait d'une lettre que m^r de Castellane d'Auzet m'écrivit de Gréasque, le 20 Août 1713

⁵⁸ 1573 - E. ARNAUD, *ibid.*, p. 209.

⁵⁹ 1574, 5 juillet. Sur ces événements voir J.J M. Féraud, pp. 145-146 ; E. PELLEGRIN, pp. 158-159 et MAUREL, *Histoire de la commune de Puimoisson*, Paris, Picard, 1897, pp. 139-140.

⁶⁰ 1573 - PELLEGRIN (Elisabeth). *La vie municipale de Riez au XVI^e siècle*, tome II, P.J. n° XXVII, Règlement du Parlement sur la garde de nuit à Riez, p. 80-85.

⁶¹ En 1574, les troupes protestantes sont entrées par la tour de l'Esperon, dont le dispositif avait été complété par le creusement d'un fossé. On a la preuve de cet aménagement dans les délibérations de l'année 1577, où l'on voit des travaux entrepris pour curer le fossé : « Le 12 mars 1577, mandat (coté n° 979) de payement fut délivré à Jean Villeneuve pour avoir fait travailler pendant cinq jours à « curar lou foussat de la toure de lasperon oute entreron seulx de la religion » et dans le compte des dépenses faites par Antoine Bonardel, trésorier, on lit : *Item ai pagat en dos et sept homes quon tengut p. curar lou foussat de la toure de lasperon de onte intreron lous uganoux a reson de cinq sous led. jourt. ff VII 91*. Le 1er jour il fut employé comme il vient d'être dit 17 hommes à ce travail, le 2e jour 24 hommes, le 3e jour 22 hommes, le 4e jour 16 hommes et le 5e et dernier jour 15 hommes », d'après Maillet, *Ibid.*, f° 7.

Maître de la ville, Thadée de Baschi donne à choisir aux consuls entre l'emprisonnement, le saccage ou la composition. Les consuls réunissent le conseil qui se prononce pour la composition⁶² et charge une délégation de traiter avec le vainqueur. Malgré cela, la ville est livrée au pillage et trois consuls huguenots sont mis à la tête de la cité⁶³. Outre Riez, les politiques alliés aux protestants, ont pris Digne, Seyne, Puimoisson, Gréolières, Espinouse, Annot etc., et tiennent « leur quartier général au courant de Saint-André-du-désert près Riez »⁶⁴.

Le nouveau gouverneur de Provence, le maréchal de Retz, apprenant les graves événements qui se passent dans sa province se met en campagne. Le 1^{er} décembre, il est devant Riez. Le capitaine huguenot qui y commande ayant pris la fuite, la garnison se rend⁶⁵. La ville est délivrée mais ses malheurs ne sont pas finis pour autant car les troupes catholiques achèvent de dévaster le territoire⁶⁶.

La rivalité entre le comte de Carcès et le gouverneur, à qui les protestants se rallient, a donné naissance à une véritable guerre entre Carcistes (partisans de Carcès) et Razats (partisans du maréchal de Retz). Riez se prononce pour le maréchal à qui elle doit sa délivrance, mais les protestants qui composent le parti Razat s'emparent à nouveau de Riez et de Puimoisson en 1578. Leur domination cependant est de courte durée car Henri de Valois, grand prieur d'Angoulême et nouveau gouverneur de la Provence, envoie des forces pour faire évacuer ces deux places⁶⁷.

Lors des élections des conseillers de la communauté de 1581, les voix de l'assemblée se portent sur Mr de Tartone, mais ce dernier refuse sa nomination et « dit ne pouvoir entrer en charge pour être de la religion ».

En 1583, les consuls assignent devant les commissaires députés par le roi, le précepteur protestant des enfants de Jean de Villeneuve, Paul Noé, non pas tant parce qu'il est protestant que parce qu'il porte atteinte au monopole dont jouit le maître d'école choisi par la communauté en recevant des enfants autres que ceux de Jean de Villeneuve⁶⁸.

En 1585, Hubert de Vins, neveu du comte de Carcès et général en chef des Ligueurs, met le siège devant le château du baron d'Allemagne, chef des protestants de la Provence. Le baron d'Allemagne (Mas de l'Isle) demande aussitôt le concours de son parent le duc de Lesdiguières et, le 5 septembre, s'engage la fameuse bataille d'Allemagne qui voit la mort du baron et aussi la défaite de de Vins. Les restes de l'armée de de Vins trouvent refuge à Riez mais doivent laisser sur le terrain 1200 tués⁶⁹. L'abbé Féraud n'hésite pas à attribuer

⁶² 1574, 9 juillet - Arch. Mun. BB5, d'après E. PELLEGRIN, *ibid.*, p. 159, n. 1. Le registre des délibérations s'arrête à cette date et ne reprend qu'en décembre, après la libération de la ville.

⁶³ Jacques Penon, Guillaume Gibellin, Guillaume Ferrier. Ils se démettent sans difficulté lorsque la ville est reprise par le maréchal de Retz. E. PELLEGRIN, p. 164., n. 3. Guillaume Ferrier sera réélu, cette fois régulièrement en 1579.

⁶⁴ E. ARNAUD, *ibid.*, p. 215 Saint-André-du-Désert ou de Valbonnette près de Trévans, ancien monastère fortifié, démoli par le capitaine Valentin de Magnan, sur ordre de Jean-Baptiste de Pontevès, comte de Carcès, le 29 août 1575.

⁶⁵ 1574, 4 décembre - E. ARNAUD, t.1, p. 217 - Ce point est confirmé par un témoin oculaire : « En la dite année 1574 et le 18ème jour de décembre logèrent en ceste ville (Manosque) troys mille suisses,..., qui reprinrent Riez et Puymoisson. » « Le livre de Raison de noble Honoré du Teil », dans *BSSL.*, t. VI, 1893-94, p. 36.

⁶⁶ Voir le certificat de ruines établi par la communauté. Texte publié par E. PELLEGRIN, P.J. n° XXX. A Riez, les maisons de la grand rue situées près de la porte Sanson sont de la fin du XVI^e siècle Elles correspondent à des reconstructions opérées après les événements de 1574. Il en est de même pour le clocher de l'église.

⁶⁷ 1578 - M.J. MAUREL, p. 143 et J.J.M. FÉRAUD, p. 147.

⁶⁸ 1583, 3 avril - Arch. Dép. des A.-H.-P. 2B, art. 755, fol. 82-84. Texte publié par E. PELLEGRIN, *ibid.*, pièce justificative n°XXXI. « Jean de Villeneuve, sieur de Tartonne de la religion préthendue refformée, soubz prétexte de ses enfans, tient en sa maison de Riez,... ung maistre d'escolles qui tant seulement sert pour enseigner ses dictz enfans, mais tient escolle publique des enfans de tous ceulx de la dicte religion prethendue refformée du dict Riez... ».

⁶⁹ 1585, 5 septembre - Sur cette bataille voir Eugène ARNAUD, *ibid.*, p. 268-273. Un passage indique clairement les opinions de la ville : de Vins « aurait voulu faire venir de Riez sa cavalerie mais sachant que la ville, après son départ lui fermerait ses portes, il renonça forcément à s'en servir ».

à ces morts laissés sans sépulture, l'origine de la peste qui sévit à Riez d'octobre 1586 à avril 1587.

En cette année 1588, la Provence est déchirée entre deux gouvernements, celui du lieutenant-général, le duc de la Valette, et le gouvernement ligueur dirigé par le Parlement. La ville de Riez se prononce pour la cause royale et reconnaît l'autorité du duc de La Valette ; par contre, l'évêque de Riez, Elzéar de Rastel, prend fait et cause pour la Ligue ⁷⁰. Le lieutenant-général prend position à Riez et nomme Claude de Castellane gouverneur de la ville. Il fait ensuite fortifier le Château de Saint-Maxime et y nomme comme gouverneur Castellane-Norante d'abord et le sieur de Peyrolles ensuite ⁷¹.

La conversion du Roi Henri IV est accueillie avec joie à Riez ⁷² car elle entraîne, du moins le pense-t-on, la fin des guerres ; mais le duc d'Épernon refuse de se soumettre et maintient son autorité sur Riez. Il faudra l'habile coup de main d'Antoine de Pontevès et de ses amis pour rétablir dans la ville l'autorité du roi ⁷³. Lorsque les dernières troupes quittent la citadelle de Saint-Maxime, les consuls mettent à exécution l'ordonnance du duc de Guise prévoyant la démolition de la citadelle ⁷⁴. Dès le 26 mai, cent hommes sont envoyés au château et dans leur rage de démolir ce lieu qui leur avait valu tant de maux, ils n'épargnent ni l'ancienne cathédrale Notre-Dame et Saint-Maxime, ni la maison épiscopale.

Pendant ces derniers événements, la communauté protestante n'a pas disparu comme le montre une délibération du conseil qui s'élève contre les réunions illicites qui se tiennent chez M. de Villeneuve ⁷⁵. Enfin, en décembre 1600, l'édit de Nantes est publié à Riez par la trompette de ville ⁷⁶.

De la publication de l'Édit de Nantes à sa révocation

Lorsqu'en mars 1599, Charles de Saint-Sixt est nommé à la tête de l'évêché de Riez ⁷⁷, il y a déjà presque trois ans que la maison de l'évêque située sur la colline Saint-Maxime a été détruite par les Riézois. Le nouvel évêque fait son entrée à Riez en novembre 1599 (ou mars 1600 ?), et se met aussitôt en quête d'une vaste demeure dont il pourrait faire son palais. Dès le 10 janvier 1601, il négocie avec Claude de Castellane l'échange de sa maison contre la seigneurie de Saint-Laurent. C'est ainsi que le premier évêque décidé à séjourner dans sa ville épiscopale après un demi-siècle de présence épisodique, achète la maison de celui qui en 1570 n'avait pas craint de faire publiquement profession de sa foi réformée.

L'évêque achète la maison des Castellane mais aussi sa part de seigneurie si bien qu'il fait d'une pierre deux coups, il retrouve un palais épiscopal et il éloigne une famille puissante, ce que confirme le Marquis de Castellane d'Auzet dans une correspondance adressée à Jean Solomé : « Claude mon trisayeul (renvoi dans la marge à gauche : « le dit Claude ayant quitté Riès, mon bisayeul [Scipion] fut le seul des ses enfant qui s'y arrêta ») ...

⁷⁰ J.J.M. FÉRAUD, *ibid.*, pp. 150-151. Il est député par les Etats ligueurs auprès du duc de Savoie en janvier et septembre 1590, puis, en janvier 1591, il se rend auprès du roi d'Espagne.

⁷¹ Pendant la période qui suit les Etats se réunissent souvent à Riez : mars 1589, janvier 1591, janvier 1592, mars 1594, juillet 1595, septembre 1596.

⁷² 1593, 29 août - E. PELLEGRIN, *ibid.*, p. 161 et n. 2.

⁷³ 1595, 26 octobre - « la ville a été surprise le 26 octobre 1595 estant gouverneur M. de Tournon soubz l'autorité de Monseigneur le duc d'Épernon par mons. le chevalier de Buous avec messieurs d'Espinouze et Saint-Juers ayant crié en entrant Vive le Roy », idem, p. 161, n. 4.

⁷⁴ 1596, 14 mai - Ordonnance publiée par E. PELLEGRIN, *ibid.*, pièce justificative n°XXXIII.

⁷⁵ 1597, 7 avril - Arch. Mun. délib. BB7. Idem, p. 163, n. 4.

⁷⁶ 1600, 27 décembre - Idem, p. 162.

⁷⁷ « Les bulles de Charles de Saint-Sixt sont du 29 mars 1599 ». Philippe TAMISEY DE LA ROQUE, *Lettres de Peiresc*. Paris, Imprimerie Nationale, t.VI, 1896, p.710.

mourut en 1604 ⁷⁸.

La Réforme catholique à Riez

La deuxième période de la vie de l'Église réformée commence avec la publication à Riez de l'Édit de Nantes (décembre 1600) et s'ouvre à peu près en même temps que l'épiscopat de Charles de Saint-Sixt. Neveu et successeur d'Elzéard de Rastel, l'évêque ligueur, Charles de Saint-Sixt entre dans sa ville épiscopale le 25 mars 1600 et se livre dès le lendemain aux devoirs de sa charge. « L'hérésie de Calvin introduite dans Riez depuis l'an 1567 nous dit Féraud, s'y était maintenue et des prédicants entretenaient la ferveur de leurs adeptes. Ce n'était plus dans l'intérieur de la cité, mais dans un de ses faubourgs que les réunions des sectaires avaient lieu au grand détriment de la tranquillité publique. En sa double qualité de seigneur spirituel et temporel, il interdit ces réunions, il éloigna les ministres, et se livra avec ardeur à la prédication de la vraie doctrine » ⁷⁹.

Cette attitude hostile aux protestants et probablement le désir de se mêler des affaires locales sont à l'origine de l'opposition populaire que rencontra désormais cet évêque ⁸⁰, opposition qui se manifeste une nuit de 1601 par l'apposition d'un placard ainsi rédigé : « *O âme traversée, pleine d'ambition et de pécuniaire, laisse nous vivre avec nos privilèges et libertés ou déloge etantva de bonne heure avec ta crosse, évêque de Riez* » ⁸¹. René Pillorget qui a publié ce texte dans *Les mouvements insurrectionnels de Provence entre 1596 et 1715*, pense que l'évêque est ainsi maltraité car il a interdit toute réunion d'hérétiques dans sa ville épiscopale.

Il semble que l'on doive attribuer à l'action menée par cet évêque, le transfert du lieu du culte de Riez à Roumoules, localité située à 3,5 kilomètres de l'évêché et non soumise à la juridiction de l'évêque. En effet, les assemblées du consistoire se tiennent à Roumoules dès 1603 ⁸², tandis que la dernière mention d'un prêche à Riez est datée de 1604 ⁸³.

Dans sa lutte contre « l'hérésie calviniste », Charles de Saint-Sixt se heurta au pasteur Philippe Codur qui, à cette époque (1603-1609), était en charge de l'église réformée du « Régès ». Ce personnage dont le nom est parfois orthographié Coduc ou Codurc fut, alors qu'il était ministre à Riez, député par la province à l'assemblée politique de Châtellerault ⁸⁴. Dans la préface de *l'Office du Propre des Saints* de l'église de Riez ⁸⁵, on trouve une phrase incidente faisant apparaître que ce pasteur eut également pour contradicteur un chanoine de l'église cathédrale du nom de Jean Fabre qui, « voulant garder dans la foi ancestrale les fidèles du diocèse harcelés et agités par le ministre calviniste réussit à contraindre ce dernier au silence avant que les Reiens ne l'expulsent » ⁸⁶. Au début du XVIII^e siècle, l'érudit

⁷⁸ Solomé (Jean). Extrait d'une lettre que m^r de Castellane d'Auzet m'écrivit de Gréasque, 17^{bre} 1713. Ms. Archives Amis du Vieux Riez.

⁷⁹ 1601 - J.J.M. FÉRAUD, *ibid.*, p. 157.

⁸⁰ Il mourut en 1614, empoisonné par « un vil ambitieux convoitant l'évêché ». *Idem*, p. 160.

⁸¹ 1601, 3 novembre - B.N. ms. fr. 23.196, fol. 459 - PILLORGET (René), *Les mouvements insurrectionnels de Provence entre 1596 et 1715*, Paris, Pédone, 1975, LVI-1044 p.

⁸² P.-H. BIGOT. *Le livre du consistoire de l'église réformée de Riez*, dans *Annales de Provence*, 1911, p. 315-335. L'auteur qui a étudié le livre du consistoire couvrant la période 1603-1623 (livre aujourd'hui disparu), indique que « c'est à Riez que réside le pasteur, mais c'est à Roumoules qu'il prêche ».

⁸³ 1604. « Les consuls et l'évêque se plaignent d'un ministre protestant qui fait ses prêches à Riez, ce qui est considéré comme une insulte à l'évêque ». E. PELLEGRIN, *ibid.*, p. 162, n. 3.

⁸⁴ Eugène et Emile HAAG, auteurs de *La France protestante* le font naître à Sedan en s'appuyant sur un registre d'étudiants étrangers à Genève qui mentionne pour l'année 1600 *Philippus Codurus Sedanensis* (tome 4, col.490-491). Ne serait-il pas plutôt originaire de Haute-Provence ? *Sedanensis* pouvant être une cacographie ou une mauvaise lecture de *Sedenensis* (Seyne-les-Alpes).

⁸⁵ [François de CLUGNY] *Officia Propria Sanctorum Ecclesiae Regensis*, Aix, J.B. Mouret, 1785

⁸⁶ « *Sed praesertim Rastelii Vicario generali D. Joanni Fabri Ecclesiae nostrae praecentori, eique eo magis arrisit, quod ipsi erat in animo hujus Diocesis Orthodoxos vehementer a Calvinistarum Ministro Coduc infestatos et sollicitatos continere in avita fide, quam a tot saeculis Sti. Maximus et Prosper eorum praesules in hac Civitate praedicaverant ; quibus et aliis argumentis adeo feliciter usus est, ut silere coegerit Ministrum, quem tandem ex hac Urbe Regenses expulerunt.* » *Officia...*, p.8. Philippe Codur se convertira au catholicisme en 1644. Un autre Codur prénommé Elzéar sera chanoine de l'église cathédrale de Riez en 1654.

Jean Solomé découvrit dans la bibliothèque des Capucins de Riez ⁸⁷ un petit livre français et latin imprimé à Aix en 1604, qui est le témoin de ces luttes d'influence entre le chanoine et le pasteur ; il portait pour titre « *Apologie ou Défense de la Foi catholique des citadins et compatriotes de la cité de Riés, contre Philippe Codur, Ministre de la prétendue Religion par M. Jean Fabry prêtre, chanoine cabiscol et grand vicaire du sieur Evêque et Seigneur de Riez* » ⁸⁸.

Benjamin Mailliet, maire de Riez au XIX^e siècle, a trouvé une trace de cet affrontement inscrite sur des papiers contenus dans un sac d'archives (d'un procès ?) couvrant la période 1599-1604. Ce texte dit : « *M^e Codur, ministre de la religion réformée exerçant depuis environ deux mois secrètement sa charge dans des lieux trop proches de Riez contrairement aux édits et ordonnances du roi, même à Riez, chef-lieu de l'évêché, à Montpezat dont l'évêque était majeur seigneur, même à Roumoules dont les seigneurs étaient tous de la religion catholique apostolique et romaine, Charles de St. Sixt, évêque et les consuls de Riez pour se conformer aux édits et ordonnances du roi, prévenir les inconvénients qui pourraient résulter et pour le maintien de la dignité du service divin sommèrent le dit Codur de déclarer à quelles fins il séjournait à Riez, s'il y exerçait la religion réformée et en quelle maison, etc.* » ⁸⁹.

Thèse

Toujours, sous l'épiscopat de Charles de Saint-Sixt eut lieu une conférence publique sur l'Eucharistie mettant en présence le gardien du couvent des Capucins ⁹⁰ et le pasteur. « *Un dimanche 13 novembre (1612) un cappucin gardien du couvent de Riez nommé Modeste ⁹¹, est venu aborder le sieur Huron, pasteur de l'Église Réformée dudit lieu, et du consentement d'icelle (il) a esté presché de par et d'autres sur le sujet de l'Eucharistie. Le lendemain, par accord des parties, s'entama une conférence au logis de l'évesque de Riez, à laquelle assistèrent ledit Evesque, ses ecclésiastiques, les consuls et juges dudit Riez, d'une part, le sieur d'Espinouse, le sieur de la Tour, les sieurs Antoine Odyffrey, Paul Gaudemar, Thomas Antoine et Daniel Spariat avec messire Gassendy notaire escrivant ; et cest acte continua dès les deux heures après midy jusqu'à huict du soir, que chacun se retira paisiblement après avoir loué Dieu avec promesse de continuer ces mesmes œuvres* ». Cette tentative de « dialogue » se termina par un échec : « *mais pour avoir, les prétendus catholiques Romains, voulu changer de lieu, le tour a esté interrompu* » ⁹².

Le but poursuivi par le P. Modeste était, à n'en pas douter, de ramener dans le sein de l'église romaine sinon les fidèles, du moins le ministre de l'église réformée. Non seulement, ce but ne fut pas atteint mais au contraire, on vit quelques années plus tard, un capucin de Riez se convertir au protestantisme. Voici en quels termes cet événement est rapporté par M.J. Maurel « le P. Maxime de Riez appelé dans le monde Sébastien du Fort, fils d'Antoine et de damoiselle Honorade de Périer, revêtit l'habit de capucin le 21 juillet 1621. Il fut une tâche sur l'honneur de sa ville natale et sur celui de son Ordre, car, étant déjà prêtre, il se jeta dans le calvinisme et mourut apostat et huguenot à Orange, à une date ignorée » ⁹³.

⁸⁷ Sur cette bibliothèque voir : VIRÉ (Marie-Madeleine). « Livres anciens et Bibliothèque des Capucins de Riez », dans *Annales de Haute-Provence*. Bull. de la Soc. Scient. et Litt. des Alpes de Haute-Provence, t. 48 , fasc. 283-284, 1979, p.70-94.

⁸⁸ Manuscrit de Jean Solomé. Archives des Amis du Vieux Riez.

⁸⁹ Mailliet, *Ibid.* f° 14

⁹⁰ Le couvent des Capucins de Riez est fondé en 1607. Cette fondation est ainsi rappelée dans le livre de raison de ce couvent : " Messieurs les habitans de la cité de Riez desiroient despous long temps avoir un de nos convents ; mais les guerres civiles retarderent l'exécution de leur désir...". *Le livre de raison du couvent des Capucins de Riez*, publié par M.J. MAUREL, Digne, Chaspoul, 1907

⁹¹ Le P. Modeste, de Bonnioux, premier gardien du couvent des capucins de Riez, nommé le 15 avril 1611, confirmé le 18 janvier 1613. *Le livre de raison du couvent des Capucins de Riez*, p.69.

⁹² P.-H. BIGOT, *ibid.*, p. 326-327.

⁹³ *Le livre de raison des capucins de Riez*, p. 94. Un autre exemple de conversion d'un ecclésiastique vivant dans le domaine où s'étend l'influence des églises réformées de Riez et de Manosque nous sont fourni par « François

Construction du temple

En 1626, l'assemblée des fidèles décide de construire un temple à Roumoules et, pour ce faire, elle charge le notaire Pierre Robin, ancien de l'Église, de dresser la liste des souscripteurs⁹⁴. Ce projet de construction, un moment mis en sommeil, fut repris cinq ans plus tard comme le montre une délibération du consistoire qui décide de faire appel au synode provincial afin que celui-ci accorde « quelque assistance pour le bâtiment d'un temple »⁹⁵, tandis qu'une nouvelle « cotisation » effectuée auprès des fidèles rapporte 273 livres⁹⁶. Ces efforts cependant ne sont pas suffisants pour que la construction soit entreprise et en 1634 pour la dernière fois, ce projet est remis en lumière lorsque l'assemblée apprenant « qu'il y en aurait certains à Riez qui estoient résolus de faire en sorte que le sieur Genoyer (Pasteur) fust promptement payé de ce qui lui est dû par l'église décide de s'employer à pourvoir à l'entretien du St. Ministère et au bastiment d'un temple »⁹⁷. À défaut de temple, les fidèles se réunissent dans les édifices mis à leur disposition par les nobles protecteurs de la Réforme Un texte nous apprend qu'un colloque se tint en 1600 « dans la métairie du S^r de Tournon » (Claude de Castellane) et que les assemblée se font « dans la chambre du S^r de la Tour, l'un des coseigneurs de ce lieu de Roumoules »⁹⁸. À partir de 1630, c'est la maison de feu Barnabé Chaudon qui est « arrantée pour y prêcher la parole de Dieu et y faire l'exercice public de la Religion Réformée »⁹⁹. Cette habitation est certainement la même que celle qu'un acte de 1639 désigne comme étant « la maison de Capitaine Pierre Chaudon tenue à rente par l'église Réformée »¹⁰⁰.

Une Église en crise

Durant la période 1632-1634, l'Église de Riez-Roumoules traverse une profonde crise qui semble être le résultat d'un affrontement entre le pasteur André Genoyer et plusieurs anciens. Dès 1629, Charles Gaudemar démissionne de sa charge après avoir été admonesté. Son frère Nicolas qui le remplace, est continuellement menacé de sanctions jusqu'à ce qu'un consistoire de 1632 lui retire sa fonction. Enfin, en 1634, Claude bœuf, cousin de Nicolas Gaudemar, est lui aussi démis de la charge d'ancien qu'il exerçait depuis 1629¹⁰¹. Le conseil ne se trouve plus composé que par deux habitants de Puimoisson : Ozias Maty et André Bouche, tous deux parents du pasteur Genoyer, et par Pierre Robin de Roumoules. Les textes ne précisent pas la raison de ces affrontements mais la foi des anciens ne semble pas en être la cause car en 1631 les frères Nicolas et Charles Gaudemar sont impliqués dans un procès criminel que leur intente le procureur juridictionnel de l'évêque « *pour n'avoir point voulu décorer et parer le devant de leur maison le jour que ceux de l'église romaine appellent jour fête-Dieu* »¹⁰².

Les fidèles de Riez, qui ne se rendent plus à Roumoules pour participer aux assemblées, décident d'informer le synode provincial de ce qui se passe dans leur Église. Le synode admet Nicolas Gaudemar en tant que requérant et prend trois mesures propres à mettre terme à la discorde : il nomme deux commissaires, rétablit Nicolas Gaudemar dans sa

de l'Espant de Valençoles [Valensole] en Provence, de l'ordre de la Trinité » qui figure sur les registres du consistoire de Genève en 1707, (*B.S.H.P.F.*, t. LXXVI, 1927, p. 54). A l'inverse, Philippe Codur, pasteur à Riez de 1603 à 1609, se convertit au catholicisme vers 1644 (*La France Protestante*, t. 4, 1884, col. 490).

⁹⁴ 1626, 27 décembre - Voir cette liste dans les pièces justificatives.

⁹⁵ 1631, 27 juillet - *Le livre du consistoire de l'église réformée de Riez-Roumoules et annexes*, folio 25. Manuscrit couvrant la période 1625-1684, conservé à la bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français sous la cote 469/ 1.

⁹⁶ 1632, 25 mars - Idem, f° 29.

⁹⁷ 1634, 25 avril. Idem, f° 45.

⁹⁸ Archives du Palais de Monaco, fonds Grimaldi-Régusse, pièce 57 n° 55.

⁹⁹ 1630, 27 juin. *Le livre du consistoire*, f°20.

¹⁰⁰ 1639, 19 septembre - A.D. 2 E. Roumoules Registre de P. Rougin.

¹⁰¹ 1629, mars/mai - Démission de Charles Gaudemar. *Le livre du consistoire*, f° 18. -1632, 20 septembre - Suspension de Nicolas. Idem, f° 30. 1634 6 août - Suspension de Claude Boeuf. Idem, f° 48.

¹⁰² 1631, 7 et 15 juillet. Idem ff. 25 et 27.

charge d'ancien et remplace le pasteur Genoyer par le pasteur Recend, de Velaux, pour une durée de six mois à compter d'octobre 1634.

Cette dernière mesure est la plus difficile à faire appliquer. Lorsque les commissaires députés par le synode se présentent le 28 mai 1635 à Roumoules, le pasteur Genoyer n'a toujours pas cédé la place au ministre de Velaux et les anciens exigent son remplacement avant que les commissaires remplissent leur mission. Le premier consistoire que le pasteur Recend préside seul est daté d'avril 1635 et quatre mois plus tard, André Genoyer signe à nouveau les délibérations du consistoire. La division à laquelle le synode provincial avait compté mettre un terme ne fait que s'accroître. Il y a désormais deux Églises à moins de 3 kilomètres l'une de l'autre, celle de Riez avec le pasteur Recend à sa tête et celle de Roumoules conduite par le pasteur Genoyer ¹⁰³. Cette situation se prolonge jusqu'en septembre 1636, date à laquelle le synode provincial réuni au Luc met fin à la discorde en nommant Paul Gaudemar, pasteur de Riez, Roumoules et Puimoisson ¹⁰⁴.

Sitôt arrivé à la tête de l'Église, Paul Gaudemar tente de remédier à ce mal chronique que constitue le manque de ressources destinées « à l'entretien du saint-ministère ». Les registres du notaire Pierre Robin contiennent une série d'actes identiques où le donataire « en reconnaissance des biens et graces que Dieu luy a fet de l'avoir appelé en la vraye cognoissance de la parole de Dieu et a fere profection de la vraye Religion » promet une somme destinée « a fere un fonds perpétuel pour ladite église de Romoles » à condition toutefois de pouvoir garder ladite somme et de payer à l'église une rente annuelle de 5 % ¹⁰⁵. Ces donations ne semblent pas avoir, du moins au début de 1638, toute l'efficacité souhaitée, et lors d'un consistoire, le Pasteur Gaudemar expose « que depuis 14 mois, il n'a rien reçu pour son entretien » et qu'ainsi il se retirera « dès demain 7 janvier 1638 dans sa demeure attendant que le consistoire ou une autre église l'appelle » ¹⁰⁶. Néanmoins, d'autres constitutions de rente sont établies dans le courant de l'année 1638, ce qui porte leur total à vingt-et-une. Les sommes promises par les donataires varient en fonction de leurs ressources, de 600 livres pour Pierre de Villeneuve, seigneur d'Espinouse, à 20 livres pour Jean Honnorat ; au total, ces sommes s'élèvent à 3630 livres fournissant un revenu annuel de 181 livres et 10 sols, soit la presque totalité des 200 livres promises au pasteur de l'église de Riez-Roumoules

Les synodes de Riez-Roumoules

Quelques années plus tard, le pasteur Gaudemar a le plaisir d'annoncer à l'assemblée des fidèles que le gouverneur de Provence a autorisé la tenue d'un synode provincial à Roumoules le 23 mai 1642 ¹⁰⁷. Était-ce le premier synode provincial qui se réunissait à Roumoules ? Cela est peu probable car un texte de 1662 ¹⁰⁸ fait état « des actes des synodes et colloques desdits de la R.P.R. de ce pais tenus audit lieu de Roumoules le premier novembre mil six cents, quatriesme mars mil six cent neuf, sixiesme mars mil six cent quatorze huitiesme may mil six cent vingt et vingt quatriesme may mil six cents... ». Une déchirure empêche de lire la dernière partie de la date mais il s'agit sans doute de 1642. Cette assemblée du synode provincial à Roumoules, six ans seulement après la division des années 1632-1636, marque bien la cohésion retrouvée de l'Église de Riez-Roumoules, cohésion qui sera nécessaire pour affronter les épreuves qui se préparent.

¹⁰³ 1635, 18 novembre. « Le sieur Genoyer a rencontré à Puimoisson le sr. Recend rentrant d'Espinouze où il a administré la Ste Cène et le baptême disant qu'il est venu si haut pour y faire ces fonctions de son ministère soit à Riez soit à Spinouze ». *Idem*, f° 72.

¹⁰⁴ 1636, 27 décembre. Les sieurs Mary, Gaudemar et Robin, anciens, députés de cette église rendent compte du synode provincial et du jugement rendu par cette assemblée sur « les affaires de ceste église ». Lors de cette assemblée deux nouveaux *anciens* sont nommés. *Idem*, f° 84.

¹⁰⁵ A.D., 2E, Roumoules, Pierre Robin registre 1636-37, ff. 37,40, 43, 46, 65, 68, 98, 110, 112, 114, 125, 168, 172.

¹⁰⁶ 1638, 6 janvier. *Le livre du consistoire*, f° 93.

¹⁰⁷ 1642, 21 avril. *Idem*, f° 116.

¹⁰⁸ Archives du Palais de Monaco - Fonds Grimaldi-Régusse, pièce 57 n° 56.

L'historien Eugène Arnaud indique qu'un synode provincial se tint à Riez le 20 août 1654 ¹⁰⁹. Cette indication semble erronée car le livre du consistoire de l'église de Riez-Roumoules nous montre une assemblée des chefs de familles réunies pour entendre le sieur Antoine Bœuf relater « *le voyage qu'il fit au Luc pour adjoindre au synode convoqué audit lieu le vingtième août mil six cent cinquante-quatre* » ¹¹⁰. Ce texte nous montre comment une petite paroisse telle que celle du Réges, s'intégrait dans l'ensemble du protestantisme français. Chaque paroisse, en effet, avait le droit de se choisir deux députés parmi les plus dignes ou les plus méritants de ses fidèles. L'assemblée de ces députés formait le synode provincial. A leur tour, les synodes provinciaux se choisissaient des députés qui s'assemblaient en synode national. L'Église de Riez eut quelquefois l'honneur de voir les députés provençaux au synode national choisis parmi ses membres ¹¹¹.

Le cimetière

En 1680, les protestants effectuent une demande pour que la communauté leur fournisse un cimetière « dans l'enceinte ou aux faulxbourgs de la ville ». La demande d'un nouveau cimetière « en remplacement de celui dont ils jouissent au pré de la foire », vraisemblablement depuis 1600 ¹¹², expose que « les murailles dudit cimetière ont été démolies dans les derniers troubles ». Il est intéressant de noter que cette demande est adressée à l'évêque, seigneur de la ville, et que celui-ci la transmet aux autorités municipales. Les consuls répondent que les choses ont bien changé depuis l'Édit de Nantes et qu'ayant déjà satisfait une fois à la fourniture d'un cimetière, ils n'ont pas à renouveler cette fourniture ¹¹³.

Le début de la fin

Le libre exercice de la religion dont les protestants bénéficient à Roumoules ne sera troublé qu'à partir de 1645. À cette date, Charles de Grimaldi, seigneur de Régusse et président au Parlement de Provence acquiert la seigneurie de Roumoules et tente d'y faire interdire l'exercice du culte ¹¹⁴. Une bataille de procédures s'engage entre le Parlement de Provence et celui de Grenoble, seul habilité à connaître des « affaires de la religion ». Pendant cette bataille, le culte est interdit à Roumoules et le pasteur Paul Gaudemar décrété d'arrestation ¹¹⁵, ce qui explique une absence de délibération du consistoire de décembre 1645 à mars 1652. Cependant, cette persécution prend fin sans que soit rendu un jugement définitif « *parce que l'Église estoit dans l'interdiction de son exercice public et on n'en vouloit pas d'avantage* » ¹¹⁶.

Il est juste d'écrire comme les consuls de Riez que les choses ont bien changé depuis l'Édit de Nantes. Depuis 1660, les règlements restreignent chaque jour davantage les libertés accordées aux réformés. Le livre du consistoire conserve la trace d'une de ces mesures qui, en privant l'Église d'une partie de ses ressources déjà fort maigres, l'empêcheront d'entretenir un ministre. Il s'agit d'une ordonnance donnée à Versailles et enregistrée à Aix le 22 janvier 1683, attribuant aux hôpitaux les plus proches des lieux où se tiennent les consistoires, les biens, immeubles, rentes et pensions donnés ou légués par dispositions

¹⁰⁹ E. ARNAUD, *ibid.*, p. 389.

¹¹⁰ 1655, 15 septembre - *Le livre du Consistoire*, f° 136.

¹¹¹ Voir les notices biographiques de Philippe Codur, André Genoyer, Elie de Glandevès, Pierre Huron, Pierre de Villeneuve.

¹¹² 1600, 27 décembre - « Les commissaires apportent une lettre du roi accordant un cimetière aux protestants ». E. PELLEGRIN *ibid.*, p.162 Les protestants de Puimoisson disposent également d'un cimetière qui leur a été concédé le 8 avril 1646. M.J. MAUREL, *ibid.*, p. 174.

¹¹³ 1680, 6 et 8 juillet - Voir un extrait de cet acte, pièce justificative n° II.

¹¹⁴ 1645, LAVERGNE G., *Inventaire du fonds Grimaldi-Régusse*. Monaco, imp. de Monaco, Paris, Picard, 1911, p. 36.

¹¹⁵ 1645, 30 juin - Archives du Palais de Monaco, fonds Grimaldi-Régusse, pièce 57, n°22.

¹¹⁶ 1645-1652 - Sur ces événements voir E. ARNAUD, *ibid.*, p. 432-435. Voir également la pièce justificative n° III.

faites entre vifs ou par testament aux pauvres de la R.P.R. ou aux consistoires, depuis le mois de juin 1662 ¹¹⁷. Forts de cette ordonnance, les recteurs de l'hôpital du Saint-Esprit de Riez « *comme plus prochain du lieu ou estoit le consistoire* » tiennent un conseil en mai 1684 pour examiner comment ils peuvent récupérer cette manne providentielle « *d'autant que dans cette ville et aux lieux circonvoisins il y a plusieurs biens et legs faits aux dits pauvres de la R.P.R... surquoy le bureau a unanimement délibéré de prier M. Joseph Garron, greffier de Monseigneur l'évêque de vouloir prendre ce soin* » ¹¹⁸. Dès le mois de juin, Nicolas Gaudemar est contraint de verser à l'hôpital la somme qu'il donnait habituellement à l'église ¹¹⁹ et le transfert de la totalité des rentes est effectué avant l'année 1685 ¹²⁰.

La fin de l'Église de Riez

À la veille de la Révocation, l'Église de Riez-Roumoules et Annexes compte officiellement une centaine de membres ainsi répartis : Riez 34 en 11 familles, Valensole 7 en une famille, Puimoisson 14 en 4 familles, Quinson 8 en 2 familles, Espinouse 30 en 12 familles, Roumoules 8 en une famille. Ces chiffres tirés de l'« État contenant le dénombrement des personnes faisant profession de la RPR en 1682 » ¹²¹ sont certainement à majorer ainsi qu'on peut le voir à Puimoisson et Roumoules où l'on trouve 38 abjurations en 1685 alors que le dénombrement de 1682 ne fait état que de 22 protestants. De plus, d'autres localités non citées dans ce texte, comme Esparron-de-Verdon, Saint Laurent-de-Verdon ou Puimichel renferment quelques protestants ¹²².

Cette population vit la vie quotidienne des autres provençaux. Elle est soumise aux mêmes usages. Un de ces usages, bien attesté dans toute la Provence est le droit de pelote perçu par l'abbaye de jeunesse sur les mariés de l'année. À la suppression de l'abbaye de jeunesse, la communauté confie la perception de ce droit folklorique à la prestigieuse confrérie du Corpus Domini ¹²³. Or on sait que les confréries du Corpus Domini ont été créées, en réaction à la Réforme, pour affirmer la présence du corps du Christ dans l'hostie consacrée. Néanmoins, les prieurs de cette confrérie n'hésitent pas à quêter chez les « huguenots » qui se marient et les comptes de la confrérie enregistrent en 1685 : « *nous avons fait la quette chez le sr. Nicolas Gaudemar [fils] de Daniel, Huganot qui sété marié, lequel nous a donné trois livres* » ¹²⁴.

Il est cependant un usage très ancien auquel la communauté protestante a apporté une modification importante, c'est le catalogue des prénoms usuels. En réaction avec le culte des saints, certains parents ont eu tendance à donner pour prénoms à leurs enfants des noms de personnages de l'Ancien Testament.

Ces prénoms vétérotestamentaires, tels que Daniel, David, Elie, Isaac, Jessé, Josias, Moïse, Salomon, Samson, Judith, Sara, Suzanne, sont en totale rupture avec les prénoms de

¹¹⁷ 1683, 22 février - *Le livre du consistoire*, f° 180.

¹¹⁸ 1684, 17 mai - A.D. 50 G. art. I. Registre de l'hôpital du St-Esprit de Riez (1674-1714).

¹¹⁹ 1684, 6 juin - Église de Riez-Roumoules. Comptes et papiers divers. Bibliothèque de la société de l'histoire du protestantisme français, 469/2, f° 160.

¹²⁰ Registre de l'hôpital..., Ces rentes sont inscrites dans la liste des « pantions deubs à l'hospital par les messieurs de la R.P.R. » jusqu'en l'an 1687.

¹²¹ 1682 - B.S.H.P.F., t. VII, 1858, p. 22-23.

¹²² E. ARNAUD, p. 346, écrit que « Saint Laurent contribue en 1675, pour 30 livres à l'entretien du ministère », en fait, ces 30 livres sont le montant de la rente d'un capital de 600 livres prêtées par l'Église à la communauté de Saint-Laurent. De semblables rentes étaient constituées auprès des communautés de Riez et Puimoisson ou auprès de particuliers, protestants en général, mais aussi catholiques, comme César de Sabran d'Aiguines, cabiscou de l'église cathédrale de Riez, qui emprunte 840 livres en 1676.

¹²³ 1680, 21 novembre - « Sur la requête présentée à la cour par les consuls et communauté de la ville de Riez tendant à ce que la délibération faite par le conseil de la maison commune dudit Riez portant suppression de la charge d'abbé de la jeunesse, pour éviter les desbauches de la ditte jeunesse à la charge qui par les droits de pelottes que ledit abbé exigeait avec violence... appartiendront à la luminaire Corpus Dominy... ». Arch. dép. des A.-H.-P., E 196/229.

¹²⁴ Registre de la confrérie du Corpus Domini, Arch. dép. des Alpes de Haute-Provence, 5 G 12, non folioté.

tradition. Ils identifient à coup sûr les enfants d'un couple protestant.

Bien qu'ils soient tirés de la Bible ces prénoms ne sont pas appréciés par la hiérarchie catholique. On en a la preuve dans le pays de Riez, où ceux qui les portent se verront imposer un autre prénom lorsque, à la suite de la révocation de l'Édit de Nantes, ils seront contraints d'abjurer leur religion. Ainsi à Roumoules, le curé note dans son registre : « *nous avons fait les cérémonies solennelles du baptême et avons imposé et changé les noms selon les rites de la Sainte Église* » ¹²⁵.

Faut-il voir dans ce changement du prénom (qui est « le nom » pour l'Église) une réaction essentiellement cléricale contre des prénoms à connotation réformée trop affirmée ou simplement une réaction contre une tentative d'introduction de prénoms « nouveaux » dans un processus de dévolution du prénom figé par la coutume ? Il est difficile de savoir quelle est la part de chacun de ces motifs dans la décision du prêtre ; après tout le baptême protestant est reconnu par l'Église catholique. Or, ce que l'on constate à Roumoules c'est que le renouvellement de la cérémonie du baptême, n'est pas imposé à toute la famille Roubin mais à une partie seulement. Claire, Elisabeth, Joseph, Jean et Barthélemy ne sont pas re-baptisés et conservèrent leurs prénoms tandis que Daniel, Judith, Jessé et Isaac se voient imposer les prénoms de leurs parrains ou marraines respectivement prénommés Charles, Marguerite, Gabriel et Pierre. On a ici la preuve que même pour un clerc, la principale attente du sacrement de baptême c'est qu'il confère un « nom », un signe d'appartenance à la communauté (ici une communauté de foi).

La révocation de l'Édit de Nantes dans le Reges

Considérant que la plus grande partie des protestants ont embrassé le catholicisme, Louis XIV signe le 17 octobre 1685, l'Édit de Fontainebleau. Celui-ci, parce qu'il révoque les dispositions de l'Édit de Nantes (avril 1598), empêche, de fait sinon de droit, le protestantisme d'exister au sein du royaume de France.

Cet édit marque la fin de l'Église réformée de Riez car il va contraindre les fidèles, soit à s'exiler, soit à renier leur foi, du moins extérieurement. C'est précisément ces actes d'abjuration qui permettent d'estimer le nombre des adeptes de la Réforme. Les registres de Puimoisson, Roumoules et Quinson renferment 40 cas d'abjuration dont certaines sont obtenues d'enfants en bas âge ainsi que le fait remarquer le pasteur Gillier dans son étude sur les protestants de Haute-Provence ¹²⁶. Pour Riez même, les registres de « catholicité » enregistrant les baptêmes, mariages et sépultures de l'année 1685 n'ayant pas été conservés il était raisonnable de se résigner à ignorer le nom des Riezois contraint d'abjurer leur foi. Mais heureusement pour nous, nos ancêtres utilisaient plus souvent que nous les services des notaires et c'est dans les registres du notaire Juvenal Rippert ¹²⁷ qu'ont été découverts quatre actes d'abjuration de quelques familles de l'Église de Riez. Ces actes viennent compléter ceux que l'on connaissait à Puimoisson ¹²⁸, à Roumoules ¹²⁹, à Quinson et même à Marseille ¹³⁰.

¹²⁵ HEYMÈS (Michel). « L'Église réformée de Riez (1550-1700) », dans B.S.S.L., t.52, 1983, fasc.295, p.73-119.

¹²⁶ G. GILLIER. *Les protestants de Haute-Provence, XVI^e-XVIII^e siècles* dans B.S.H.P.F., t. CXXV, 1979, p. 379-448.

¹²⁷ Arch. dép., 2E 8756 et 8766. Je dois la connaissance de ces actes essentiels à Marie Hélène Gueyraud-La Lumia. Qu'elle trouve ici, une nouvelle fois, l'expression de ma reconnaissance.

¹²⁸ Actes analysés dans MAUREL (Abbé Marie Joseph). *Histoire de la commune de Puimoisson et de la commanderie des chevaliers de Malte, langue de Provence (1120-1792)*... Marseille, Laffitte Reprints, 1975, réimpression de l'édition de Paris, Picard, 1897, p.193 et n.1 ; et publiés in-extenso dans PAYAN (Michèle), *Les protestants à Puimoisson*, dans Provence Généalogie, n° 98, 1995, p. 34.

¹²⁹ HEYMÈS (Michel), *L'Église réformée de Riez (1550-1700)*, dans B.S.S.L., t.52, 1983, fasc.295, p.73-119.

¹³⁰ V.L. BOURILLY. *La révocation de l'édit de Nantes à Marseille*. « Catalogue des noms et surnoms de ceux de la religion prétendue réformée qui nous a apereu de son abjuration. » dans t. LIV, 1905, p.5-38.

Parmi les moyens employés par l'Église catholique pour ramener dans son giron les anciens protestants, figuraient des aides matérielles distribuées aux « nouveaux convertis »¹³¹. Les listes de bénéficiaires présentent l'intérêt de comporter des indications de parenté et parfois la profession du bénéficiaire, tout comme cette liste copiée sur l'original par Benjamin Maillot : « *Le 14 9^{bre} 1698 fut dressé l'État des nouveaux convertis à la religion, parmi ces nouveaux convertis sont mentionnés Pierre Gaudemar, écuyer, âgé de 50 ans ; Suzanne Féraud, veuve d'André Mathy, marchand, âgée de 46 ans ; Clère Segond, veuve de David Agnel, marchand ; Barthélemy Arabin, ancien marchand, âgé de 68 ans ; Marie Agnès, veuve à feu Nicolas Gaudemar, âgée d'environ 80 ans, ayant un fils nommé Alexandre Gaudemar, âgé de 40 ans ; Marguerite Meissonier, veuve d'Aaron Segond, chamoiseur et Isaac Robin, associé de lad. Meissonnier, âgé de 36 ans, Nicolas Beuf, razetier, âgé de 35 ans* »¹³².

Une curieuse affaire permet de voir que ceux qui n'ayant pu s'exiler et donc ont été contraints d'abjurer, n'ont pas pour autant renié leurs anciens coreligionnaires. En 1686, Jacques Nadal, protestant de Lasalle dans les Cévennes, est arrêté alors qu'il tentait de sortir du royaume. Au moment de son arrestation, il avait sur lui cinq itinéraires menant tous à la frontière de l'Italie et donnant pour chaque ville traversée le nom d'une personne susceptible d'aider un fugitif protestant. Une de ces routes passait par Avignon, Cavaillon. Mérindol, Manosque, Riez, Draguignan, Grasse et Antibes ; pour Riez, il était noté : voir Alexandre Arabin et pour Draguignan Cundier frère qu'il faut vraisemblablement corriger en Caudier¹³³.

Certes l'Édit de Fontainebleau permet aux religionnaires « de rester dans le royaume à condition de ne point en faire exercice » et ne contraint que les pasteurs à se convertir ou « sortir de notre royaume et terre de notre obéissance quinze jour après la publication de notre présent édit », néanmoins ce sont environ 200 à 250 000 personnes qui préfèrent l'exil au renoncement.

Bien que le texte révoquant l'Édit de Nantes fasse défense aux religionnaires autres que les pasteurs de quitter le royaume, beaucoup de fidèles de l'Église choisissent de s'exiler plutôt que de renoncer à leur foi¹³⁴. La vente de leurs biens nous a conservé le nom des sieurs et de la demoiselle Gaudemar à Riez, de David Agnel à Quinson, de Jean Matty et du sieur Sarazin à Puimoisson¹³⁵ ; d'autres nous sont connus par leur lieu d'exil comme Jean Arabin reçu habitant de Genève en 1712¹³⁶, ou Nicolas Gaudemar qui se réfugie en Hollande emportant avec lui le livre du consistoire¹³⁷.

Les biens de ceux qui sont recensés comme « fugitifs du royaume » sont mis sous séquestre ou attribués à leurs proches parents : « *Le 6 avril 1690, le sénéchal de Provence mit les sieurs Pierre de Gaudemar, bourgeois de Riez, ancien officier, (Corneille ?) de Gaudemar, officier de marine, en possession des biens laissés par Marguerite de Gaudemar, épouse de Jean Bernard, ministre de Manosque, leur sœur et par Marguerite Bernard, fille de leur dite sœur et épouse de noble Alphonse de Vignolles, ministre de Cailla*¹³⁸, en Languedoc, lesquelles étant de la religion réformée étaient fugitives et absentes du royaume. Cette dépossession eut lieu en vertu de l'édit du roi du mois de décembre 1689 »¹³⁹.

¹³¹ L'expression « nouveaux convertis » désigne, dans les textes de l'époque, les protestants venus à la foi catholique postérieurement à la révocation de l'Édit de Nantes.

¹³² Maillot, *Ibid.* f° 20-21

¹³³ 1686 - B.S.H.P.F., t. XLVII, pp. 561-593.

¹³⁴ On estime à 200 à 250.000 le nombre de ceux qui préférèrent l'exil au renoncement.

¹³⁵ 1691, 5 mars - A.D. Bouches-du-Rhône, fonds de l'intendance C 2.226, publié dans B.S.H.P.F., t. XLVIII, 1899, p. 372-378.

¹³⁶ 1712, 19 mars - HAAG, *La France protestante*, t. I, 1887, colonne 295.

¹³⁷ 1625-1683 - Ce registre et quelques autres papiers furent confiés en 1721 au consistoire de l'église Wallonne d'Amsterdam « pour y être gardés à l'avantage des Églises de Riez-Roumoules et Annexes ». En 1881, ils furent remis par cette église à la Société de l'Histoire du Protestantisme Français.

¹³⁸ Cailla (Aube), à 40 km. au sud de Limoux

¹³⁹ Maillot, *Ibid.* f° 19

Pour les débiteurs la fuite du créancier n'éteint pas la dette et l'on constate que : « le régisseur des biens des religionnaires a reçu des hoirs de Marc Antoine Cougourdan du lieu des Salles et des mains et deniers de Jean Roux, marchand dud. lieu 200 £ que le dit Marc Antoine devait à Jean Arabin, religionnaire, fugitif du royaume »¹⁴⁰.

L'exil forcé de ces réformés était généralement définitif, puisque leurs biens étaient vendus. Aussi nous ne savons pas ce qui a conduit en 1733, Balthazar Maty, né en Suisse où son père Daniel, protestant de Puimoisson avait trouvé refuge, à souhaiter rentrer au pays de ses ancêtres.

Ces événements mettent un terme à plus d'un siècle d'existence de l'Église réformée du « Régès et annexes ». En effet, les seules mentions postérieures à 1700 que nous possédons, sont toutes relatives soit à des abjurations soit aux « nouveaux convertis ».

Obtenues par la contrainte, ces conversions ne sont certainement que de surface. Nous avons déjà signalé le cas du protestant cévenol ayant sur le lui au moment de son arrestation le nom d'un « contact » à Riez. Plus probant est le cas de Jean Mathy, bourgeois, qui abjure le 1^{er} novembre 1685 à Puimoisson et que l'on retrouve avec son épouse Louise Caudier et ses 5 enfants assisté le 23 juin 1688 à Schaffhouse (Suisse) et le 2 juillet 1688 à Francfort-sur-le-Main (Allemagne)¹⁴¹.

En 1701, Barthélemy Arabin est lui, condamné comme « mauvais catholique »¹⁴², tandis que « le sieur de La Tour, gentilhomme de Riez¹⁴³ de très bonne maison » est proposé pour être assisté car « il fait bien son devoir et élève bien sa nombreuse famille »¹⁴⁴. Enfin, en 1736, le nom de Riez est mentionné dans l'enquête faite pour connaître les nouveaux convertis « à la fois indigents et bons catholiques »¹⁴⁵.

ABRÉVIATIONS

- A. D. : Archives départementales (sans autres précisions, il s'agit de celles des Alpes de Haute-Provence).
Arch. Mun. : Archives municipales (sans autres précisions, il s'agit de celles de Riez).
B. S. H. F. P. : Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français.
B. S. S. L. : Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Alpes de Haute-Provence.
E. R. de R. : Église réformée de Riez-Roumoules et annexes.

¹⁴⁰ 1719, 30 octobre. Arch. dép. des Alpes de Haute-Provence, 2 E 8861, notaire Rabbe, f° 65 v° et 66.

¹⁴¹ Base du refuge, notices n°59133 et n°100243.

¹⁴² 1701, 8 octobre - B.S.H.P.F., t. LXXVI, 1927, p. 19.

¹⁴³ C'est cette famille de La Tour, qui a protégé la Réforme à Roumoules, jusqu'à ce que sa part de seigneurie soit achetée par Charles 1^{er} de Grimaldi-Regusse

¹⁴⁴ 1705 - « Etat des N.C. de Provence qui ont besoin d'être assistés..., son oncle, qui était aussi son beau-père, a joui durant sa vie d'une pension de 200 livres, en considération de la sincérité de sa conversion ». *B.S.H.P.F.*, t. LXXVI, 1927, p. 20, n. 2.

¹⁴⁵ 1736 - *B.S.H.P.F.*, t. C.II, 1956, p. 183-186.

Pièces justificatives

- 1583, 3 avril. Riez. - Requête des Consuls aux Commissaires du roi contre un maître d'école protestant.
- 1597, 7 avril. Riez. - Plainte des consuls contre les réunions d'hérétiques.
- 1626, 27 décembre. Roumoules - Liste de souscriptions pour la construction d'un temple à Roumoules
- 1631, 27 juillet. Riez-Roumoules - Mention d'un procès criminel contre deux protestants
- 1636, 25 septembre. Riez-Roumoules - Mention d'une aide accordée à un malade pour lui permettre d'aller « prendre des bains à Digne »
- 1636, 28 novembre. Riez-Roumoules - Abjuration de catholiques de Castellane
- 1711, 29 juin. Amsterdam - Relation des événements de 1644-1652
- 1664, 4 avril. Riez-Roumoules - Dot d'une fille pauvre
- 1680, 6 juillet. Riez - Demande d'un nouveau cimetière
- 1669, 17 août. Roumoules - Abjuration
- 1670, 3 août. Roumoules - Abjurations
- 1682, 17 janvier. Riez-Roumoules - Dot d'une fille pauvre
- 1683, 14 janvier. Versailles - Ordonnance attribuant aux hôpitaux les biens, immeubles, rentes et pensions donnés ou légués aux pauvres de la R.P.R.
- 1685, 14 et 21 octobre. Quinson - Abjurations (et exorcisme)
- 1685, 31 oct. et 1686, 3 nov. Roumoules - Abjurations (et re-baptême)
- 1685, 1^{er} novembre. Riez - Abjurations
- 1685, 25 novembre. Riez - Abjurations
- 1685, 3 novembre. Marseille - Abjurations
- 1733, 10 septembre. Riez - Abjurations

Maître d'école protestant

Archives départementales des Alpes de Haute-Provence. 2 B (Sénéchaussée de Digne) art. 755, f.83 - 84v ¹⁴⁶

¹⁴⁶ PELLEGRIN (Elisabeth). *La vie municipale de Riez au XVI^e siècle*. Thèse de l'Ecole des Chartes, 1932, pièce justificative n° XXXI.

Riez, 3 avril 1583

1583, 3 avril. Riez. - Requête des Consuls aux Commissaires du roi contre un maître d'école protestant.

Touchant les escolles particulières.

A Nosseigneurs les commisseres depputez par le Roy en ses provinces et gouvernement du Lyonoys, Daulphiné et Prouvence.

Supplient très humblement les consultz de la communauté, manans et habitans de la ville de Ries, que Jan de Villeneuve, sieur de Tartonne, de la religion prethendue refformée, soubz prétexte de ses enfans, tiens en sa maison du dict Riez, là ou il n'y a aulcune jurisdiction haulte, moyenne et basse, ung maistre d'escolles qui non tant seullement sert pour enseigner ses dictz enfans, mais tient escolle publique (Pol Noe) des enfans de tous ceulx de la dicte religion prethendue refformée du dict Riez, qu'est toutes (?) contre les edictz de sa majesté, a quoy lesdictz supplians vouldroyt leur feust pourveu.

Plaize pourtant a Vos bénignes Graces laxer commandement ausdictz supplians contre le dict de Villeneuve, de ne tenir en sa maison escolle publique des enfans de ceux de la religion soubz ung maistre de la dicte religion, soy pour soy ne pour aultres, attendu mesmement que la dicte ville est pouveue d'ung régent savant, cappable et souffizant que list aux escolles publiques, avec adjournement en cas d'opposition pardevant vous nosdictz seigneurs, pour voir estre ainsi dict, et estre ad ce condamné, et a tous despans, et autrement pourvoyr ausdictz supplians ainsi que de droict et les dictz supplians prieront Dieu pour vostre estat et prospérité.

(Signé : Arnaud.)

Soyt le dict Pol Noe appelé a comparoir par devant nous promptement pour lui estre pourveu sur la presente requeste ainsi que de raizon.

Faict a Ries, le III apvril mil cinq cens quatre vingtz et trois, par ordonnance de mesdictz seigneurs commisseres.

Charron.

Extraict des registres de messieurs les commisseres depputez par le roy ez provinces, gouvernement et generalités du Lyonoys, Daulphiné et Prouvence.

Entre les consulz de la communauté, manans et habitans de la ville de Ries, demandeurs en requeste du III^o jour du present mois d'apvril, comparant les dictz consulz en personne, d'une part, et M^e Paul Noé deffandeur, comparant en personne, d'autre. Après avoir ouy le dict deffandeur qui a confessé estre de la religion prethendue refformée et se tenir en la maison du sieur de Villeneuve pour estre pedagogue de ses deux filz, et neantmoingz qu'il recoyt en la dicte maison des jeunes enfans escolliers de la dicte ville pour les enseigner et instruire, nous luy avons fait et faisons inhibicions et deffances de, dhors en avant, empescher l'exercice du colège de la dicte ville, ny tenir collège particulier en la maison du dict sieur de Villeneuve ny autre, et qu'il se contante d'instruire les enfans dudict de Villeneuve en sa dicte maison, luy faisant inhibicions et deffances, et a tous aultres pedagogues qui sont ou seront en ladicte ville, de quelques religion qu'ils soyent, de recepvoyr ny enseigner aulcung aultres enfans en la maison du dict Villeneuve ny autre, sur payne d'estre punys comme infracteurs des edictz et ordonnances de sa maiesté. Et ou ilz y contraviendroyent ordonnons au juge de Ries d'en informer et procéder par capture contre le dict Noel et aultres contravenant, et fere leur procès et les punyr sellon les dictz edictz, enjoignant au procureur de la dicte justice d'en fere les poursuytes, et aux consulz de la dicte ville en tenir la main et prester toute ayde ausdictz officiers.

Faict en la Chambre du Conseil tenu a Riez le III^o jour d'apvril mil cinq cens quatre vingtz trois, par ordonnance de mesdictz seigneurs commisseres.

Charron.

Extraict et collationné ez originaux.

(Signé) : Meige, not.

* *
*

Exercice du culte

Riez, 1597, 7 avril ¹⁴⁷.

« Mrs les consuls ont proposé qu'il y a plusieurs complaignants de ce que les hérétiques s'assemblent hors de la ville à la maison du sieur de Tartonne et font leurs prières contre les ordonnances du Roi et Arrêts de la Cour. Résolu de prier le Sr de Tartonne ne fere plus assemblée illicite à sa maison et n'y voulant entendre se pourvoir par justice, comme le conseil d'avocat portera... »

* *
*

Liste de souscriptions pour la construction d'un temple à Roumoules

Roumoules, 27 décembre 1626 ¹⁴⁸.

En présence de moy, notaire royal à Romolles sousigné, les soubnomés fezantz proffetion de la religion refformée èz Église de Riez et Romolles ont promis fournir et desbourser aux Anciens des dites Églises refformés dans un ? moy prochain les sommes cy-après descriptes, chascun sa part, pour l'achept du fondz, atretz, fornitures et ediffication d'un temple audit Romolles affin d'y prescher la parole de Dieu et fère l'exercisse de ladite Religion Refformée.

Et premièrement Pierre de Villeneuve, sieur d'Espinouze : 50 livres.

Daniel de Rochas, sieur de La Traverse : 6 livres.

Sr Paul Gaudemar : 20 livres.

Sr Charles Gaudemar : 15 livres.

Sr Aaron Segond : 9 livres.

Sr Claude Bœuf : 15 livres.

Sr Salomon Arène : 12 livres.

Sr Abraham Desusy : 3 livres.

Sr Nicolas Béraud, de Riez : 400 tuilles portés audit Romolles.

Me Ozias Matty, notaire : 9 livres.

Me André Bouche, de Puimoisson : 9 livres.

Me Jacques Amant : 3 livres.

Sr André Eglise, de Valansole : 4 livres.

Me Pierre Spariat, de Lauze : 3 livres.

Me Gaspard Allemand, notaire de Bauduen : 5 livres.

Me Helie Agnel, de St. Laurens : 5 livres.

Sr Pierre Fauchier, de Valansolles : 3 livres.

Sr Daniel Audiffret, de Castellane : 6 livres.

Me Jacques Nastollat, de Quinsson : 6 livres.

Anthoine et Jehan Laugies, Reffugies de Barcellona : 3 livres.

Moy dit not. sousigné, Pierre Robin : 12 livres.

Et en vérité de ce que dessus les sachants escrire se sont sousignés. Fait audit Romolles ce 27 déseembre 1626.

Signatures : Spinouse, Latraverse, Pol Gaudemar, Gaudemar, Alleman ?, Amant, Daniel Audiffret, Arene, P. Faucher, Agnel, Laugier ?, Laugier, Mati, Segond, C. Bœuf, Decussy, Gleise ?, P. Espariat, Bouche.

¹⁴⁷ Conseil du 7avril 1597. Copie de Jean Solomé, Ms, Archives des Amis du Vieux Riez.

¹⁴⁸ Bibliothèque de la S.H.P.F., ms. 469 /2, f° 3.

* *
*

Procès criminel contre deux protestants

Riez-Roumoules, 27 juillet 1631 ¹⁴⁹.

« Le Sr Claude Bœuf et à son défaut le sieur Salomon Arène est député au prochain synode provincial de Manosque... Les mémoires pour le dit synode porteront de luy représenter le procès criminel que le procureur juridictionnel de l'évêque de Riez a intenté contre les Srs Charles et Nicolas Gaudemar frères, dudit Riez pour n'avoir pas voulu décorer et parer le devant de leur maison le jour que ceux de l'église romaine appellent Jour Fête-Dieu... »

* *
*

Aide à un malade

Riez-Roumoules, 25 septembre 1636 ¹⁵⁰.

« M^{re} Jean Aubert, tisserand de Puimichel, demande un secours pour faire vivre sa famille et aller prendre des bains à Digne » Il reçoit 25 sols et les anciens « promettent d'écrire une lettre à Messieurs de Digne pour le cas où il irait prendre les bains de façon qu'ils lui avancent 3 livres qui leur seraient remboursées par la bourse de cette église »

* *
*

Conversions

Riez-Roumoules, 28 décembre 1636 ¹⁵¹.

« ... Balthazard de Chaillan, de la ville de Castellane, avocat à la cour », ayant « décidé de quitter l'église romaine et de se joindre à l'église réformée, fait abjuration publique de la religion romaine... Aussi Mr Jean (Rocher ?), de la ville de Castellane, est reçu et admis de faire sa déclaration... »

* *
*

Relation des événements de 1644-1652

Amsterdam, 29 juin 1711¹⁵²

Aujourd'huy le 29^e jour du mois de juin l'an 1711 par devant moy Philippe de Marolles notaire pub. à Amsterdam admis par la Cour de Hollande et en présence des témoins basnommez, a été présent en sa propre personne Monsieur Nicolas Gaudemar marchand de cette dite ville à moy Notaire bien connu, natif de la ville de Riez en Provance et autrefois ancien et oeconome de l'Église réformée du dit Riez et autres qui avoient leur exercisse libre de la dite Religion au lieu de Romolles depuis un temps immémorable, lequel a dit et exposé qu'ayant apporté avec luy de France le Livre du Consistoire et quelques Comptes rendus à la dite Église tant par feu Daniel Gaudemar son père que par luy comporant et étant mémoratif des vexations souffertes pour raison du dit exercices, et désirant remettre le dit livre du Consistoire et Comptes en main sures, a cru être à propos de dresser le présent Mémoire de ce qui c'est passé pour pouvoir servir si Dieu par sa miséricorde vouloit rallumer le flambeau de son Évangile dans ces cartiers là.

¹⁴⁹ Bibliothèque de la S.H.P.F., ms. 469/1, f° 25.

¹⁵⁰ Bibliothèque de la S.H.P.F., ms. 469/1, f° 83.

¹⁵¹ Bibliothèque de la S.H.P.F., ms. 469/1, f° 85.

¹⁵² Bibliothèque de la S.H.P.F., ms. 469 /2, f°s 164-166.

Il est donc à noter que Romolles estoit possédé par divers seigneurs, l'un desquels nommé Daniel de la Tour étoit de la Religion réformée. En l'année 1644 ou 1645 un seigneur présidant en Parlement de Provence, séant à Aix, achepta la dite terre de Romolles et toutes ses juridictions, ce qui fit appréhender aux anciens de l'Église les vexations survenues et pour sy précautionner ils donnèrent requête à la Cour de Parlement Chambre de l'Édit de Grenoble par laquelle leur représentant que l'exercice de la dite Religion c'estoit faite au dit Romolles sous aucune interruption depuis un temps immémorable et demandèrent à la dite Cour qu'il leur plaise détablir commissaires pour informer de l'ancienneté de l'exercice publicq du dit lieu de Romolles ; et par décret de la dite Cour fut nommée deux commissaires, l'un de la Religion Réformée et l'autre catholique romain, lesquels ayant procédé à l'information et ouy plus de soixante témoins tous catholiques romain et agez depuis septante à huilante années qui unanimement déposèrent que de tout leur souvenir l'exercice de la Religion réformée c'estoit faite au dit Romolles sans aucune interruption et quelques uns déposèrent avoir ouy dire à leurs Pères avoir vu faire l'exercice de la dite Religion au dit lieu sans interruption. La dite enquête s'estant faite, on donna requette à la Chambre de l'Édit de Grenoble par laquelle on demanda que la dite enquête fut homologue et enregistrée au Greffe de la dite Cour et Chambre de l'Édit, ce qu'on obtint et elle fut enregistrée au Greffe, déclarant le dit Sieur comparant que la pièce originelle est resté en Provence es mains du nommé Isaac Robin Chamoisin de Riez, de présent habitant à (Toullon ?) ainsy qu'il l'a appris. Le sus dit seigneur Présidant ayant acquis toutes les juridictions est ce prévalant de son autorité donna requête à la Cour de Parlement de Provence pour obtenir deffences de faire exercice de la dite religion au dit lieu de Romolles, ce qu'il obtint par décret d'icelle et qu'il fit signifier aux Anciens. Sur quoy Messieurs les Anciens ce pourvurent à la Chambre de l'Édit à Grenoble et par décret d'icelle fut faites deffences au Parlement de Provence de s'ingérer en aucune manière de cette affaire dont la connaissance leur appartenoit suivant les Édits du Roy et Arrêts. Cela causa un conflit et fallut ce pourvoir au Conseil du Roy et en règlement de juges, Cette affaire traîna en une grande longueur mais finalement il y eut arrest de renvoy pardevant la Cour et Chambre de l'Édit de Grenoble, Cette affaire fut suspendue parce que immédiatement après Monsieur l'Evêque de Riez, soit en son nom ou au nom du syndic du Clergé, intenta procès à ladite Église pour raison du dit exercice par devant le Conseil duquel ne s'en est ensuivy aucun jugement parce que l'Église estoit dans l'interdiction de son exercice public et on n'en vouloit pas d'avantage.

En l'année 1663 le Roy fit une dellégation de commissaires, l'un réformé et l'autre catholique romain, pour prendre connaissance des griefs propozes tant par les Réformez que par les syndics du Clergé, lesquels étans venus en Provence et en la ville de Pertuis, tout les griefs tant de part que d'autre furent propozes mais les ordres secrets du catholique romain porroient de tout codemner sans exeption tant les Églises qui jouissoit de l'exercice que les interdites, ce qu'il fit et par contre le réformée les confirmoit toutes en leur exercisses mais comme la dellégation du Roy porroit que, an cas que les dits commissaires ne fussent d'accord, les causes seroyent renvoyées au Roy et à son Conseil, ce qui fit que toutes les Églises ce trouvèrent enveloppées dans le même procès et fire députation en Cour de la personne de Monsieur Jean Bernard ministre à Manosque et mort dans cette ville d'Amsterdam. Et par Arrest ensuite rendu toutes les Églises furent codemnées à une interdiction et leurs temples démollis à leurs frais, sauf cinq Églises qui furent Manosque, Mérindol, Vellaux, Le Luc, et Seyne et encorre La Charse qui est un village de Provence enclavé dans le Dauffiné ; les affaires touchant les exercisses de la religion ont tousjours resté sur le même pied jusques à la Révocation de l'Édit de Nantes et ce autant que la Mémoire du Comparant peur fournir. De tout quoy le Sieur comparant m'a requis acte pour servir en temps et lieu, ce que je luy ay octroyé.

Fait et Passé à Amsterdam en présence de Arnoud Roermond et Bernard Eters mes clerqs, témoins à ce requis.

Quod Atteston
1711

De Marolles Not. Pub.

* *
*

Dot d'une fille pauvre

Riez-Roumoules, 4 avril 1664 ¹⁵³.

Le consistoire réuni le 4 avril 1664 examine la proposition d'aider Suzanne Bisanzon d'Espinoise « La compagnie après avoir oui la dite proposition délibère que charitablement on lui donnerai trente livres que Mr de Clumanc, héritier de feu dame Isabeau de Villeneuve, dame de Tartonne, sera prié par le mandat qui lui sera adressé ... en déduction du légat fait par la dite dame de cent cinquante livres que la dite dame a légué pour pauvres filles de la dite religion ? par son testament solennel du 29 avril 1638... »

* *
*

Demande d'un nouveau cimetièrè

Riez, 6 juillet 1680 ¹⁵⁴

À Monseigneur L'illustrissime et Révérendissime Evesque et Seigneur de la ville de Riez et à Monsieur son vicaire général et ofitial.

... Au moyen de quoy vous plaira monseigneur ordonner que injonction soit faicte aux consuls et communauté dud. Riez de leur fournir et acheter un lieux pour leur servir de cimetièrè qui soit clos et fermé dans l'enceinte ou aux faulsbourgs de la Ville, en remplacement de celuy dont ils jouissent au pré de la foire, Et ce à cause que les murailles dud. cimetièrè ont été démolies dans les derniers troubles et ce conformément audit édit de pacification et à l'article (...). Ce que les suppliants... Et sera justice.

Signatures : Arabin, Arabin, A. Segond, Gaudemar, Gaudemar.

[L'évêque ou son vicaire a écrit :]

Soit montré aux consuls et à notre procureur, à Riez ce juillet 6, 1680.

Les sieurs consuls disent qu'ils ne sont plus les (...) de l'édit de Nantes que du depuis les choses ont changé de face par les édits du Roy, règlements et ordonances sur ce faites et que la communauté ayant satisfait une fois pour la fourniture qui leur fut donné ils doivent en jouir et entretenir leur muraille à leurs despants ; néanmoins que si messieurs de la religion, prétendue reformée veulent un autre cimetièrè pour leur comodité, consentent qu'ils l'achètent à leur dépens sans que le présent puisse faire aucun préjudice a la communauté dont en protestent le 8e juillet 1680.

Signatures : de Masan Pontfrach consul, Gaudemar consul, B. Cotte consul.

* *
*

Abjuration à Roumoules

Roumoules, le 17 août 1669 ¹⁵⁵

Le 17 Août 1669, Demoiselle Françoise Espariat a été reçue dans la communion de l'Eglise catholique, apostolique et romaine par moi soussigné laquelle j'ai absous de l'excommunication suivant le pouvoir qui m'en a été donné par Monseigneur de Riez fait aujourd'hui par M^e Bosse notaire de Roumoules, en foi de quoi j'ai signé assisté par trois témoins. C. Chaze, prieur et H. Augier, Prêtre.

¹⁵³ Bibliothèque de la S.H.P.F., ms. 469/1, f° 147.

¹⁵⁴ Bibliothèque de la S.H.P.F., ms. 469 /2, f° 134.

¹⁵⁵ Archives municipales de Roumoules. Registre de baptêmes, mariages et sépultures 1669.

* *
*

Abjuration à Riez

Riez, 3 août 1670 ¹⁵⁶

L'an mil six cent soixante dix et le troisième jour du mois d'août... Marguerite de La Tour fille légitime et naturelle de noble Daniel de La Tour et de damoy^{lle} Isabeau de Renard d'Avanson...

* *
*

Dot d'une fille pauvre

Riez-Roumoules, 17 janvier 1682 ¹⁵⁷.

Le consistoire réuni le 17 janvier 1682 examine l' « accord de mariage entre Claire Beuf, fille de feu Antoine et Daniel Verdety » et « accorde 100 livres, 40 seront donnés par Nicolas Gaudemar notre économe et soixante par Henry de Villeneuve, Sr de Clumant [Clumanc] et Caillan qu'il doit encore sur le légat fait par Madame de Tartonne pour pauvre fille à marier »

Signé Gaudemar Gaudemar, Rode Mati, Gaudemar, Arabin, A. Segond, Segond, Gaudemar.

Reçu de Mr Nicolas Gaudemar, marchand de soie... fait à Manosque le 22 janvier 1682. Signé Verdety ¹⁵⁸

* *
*

Ordonnance attribuant aux hôpitaux les biens, immeubles, rentes et pensions donnés ou légués aux pauvres de la R.P.R.

Versailles, 14 janvier 1683 ¹⁵⁹.

Louis par la grace de Dieu, Roy de France et de Navarre, Comte de Provence, Forcalquier et Terres adjacentes à tous ceux qui veront...

... avons dict déclaré et ordonné, disons, déclarons et ordonnons que tous les biens immeubles, rentes et pensions données ou léguées par dispositions faites entre vifs ou de dernières volontés aux pauvres de la RPR ou aux consistoires pour leur être distribués lesquels se trouveront de présent possédés par les consistoires ou (alliances ?) depuis le mois de mai 1662 seront délaissés aux hôpitaux des lieux où sont lesdits consistoires et en cas qu'il n'y a pas d'hôpitaux à l'hôpitaux le plus prochain pour être administré et régis...

Donné à Versailles, le 14 janvier 1683

Vérifié à Aix, le 22 janvier 1683

* *
*

¹⁵⁶ Archives départementales des Alpes de Haute-Provence. 2 E 8766.

¹⁵⁷ Bibliothèque de la S.H.P.F., ms. 469/1, f° 177.

¹⁵⁸ Bibliothèque de la S.H.P.F., ms. 469/2, f° 177.

¹⁵⁹ Bibliothèque de la S.H.P.F., ms. 469/2, f° 180.

Abjuration à Quinson

Quinson, les 14 et 21 octobre 1685 ¹⁶⁰.

Le [08.01.1679] a été reçue par moi vicaire, Marianne Nestolat fille de Daniel de la religion protestante réformée et Marguerite Giraud, reçue chrétienne et ayant reçu l'eau par le Ministre des Huguenots dans la Bastide en présence de beaucoup de personnes dignes de foi, étant âgée de 10 ans. Le Parrain aux exorcismes et non au baptême a été M^e Paul Rabel avocat en la Cour et Mlle. Anne Allemand et pour cela j'ai interrogé Marianne si elle n'avait pas été séduite en l'absence de son père, elle demandait ces cérémonies de sa propre volonté sans craindre les menaces de son père, m'ayant répondu qu'elle voulait être chrétienne apostolique et romaine, les parrain et marraine ayant promis d'en prendre un soin particulier, je l'ai reçue sur l'heure des vêpres en présence des soussignés. (signature) Fabre curé.

* *

*

Abjurations à Quinson

Quinson, les 14 et 21 octobre 1685 ¹⁶¹.

L'an mils six cent quatre vingt cinq et le quatorzi(èm)e jour du mois d'octobre, jour du saint dimanche et sur les huit heures de matin, et dans l'église paroissiale de ce lieu de Quinson, est comparu Honoré Nestollat, bourge(ois), fils de Daniel du dit Quinson et de damoy^{lle} Giraud, lequel étant de la Relligion prethandue Refformée, et presentement par le vouloir de Dieu, du glorieux St. Esprit et de la Sainte vierge Marie éclairé que la préthendue Religion Reformée est une erreur et que tous ceux qui sont hors de la Sainte mère Esglize catolique apostolique Romaine sont privés du Royaume Celeste des bienheureux, Lequel Nestollat souhaitant (revenir ?) dans le giron de la ditte Sainte Eglise Catholique apostolique Romaine, où il s'en est maheureusement tiré depuis son batesme, lequel en compagnie de laditte damoy^{lle} Margueritte Giraud sa mère et de Louise Giraudhumblement..... Honoré Giraud, prebtre, curé de lad. Esglise paroissiale dudit Quinson, (honcle germain ?), commissaire à ce député par Monsieur le grand vicaire de Riez par lettre du jour.... les recevoir au nombre des fidelles de laditte Esglise Catholique apostolique Romaine et luy vouloir a l'instant faire faire sa profection de foi déclarant clèremment qu'il renonsse dé a présent a la ditte religion préthandue Reformée et a toutes autres hérésies qu'il veut a l'avenir vivre et mourir dans laditte Religion Catholique apostolique Romaine pour s'aquérir le Royaume des cieus de quoi requiert nous ... audit Quinson sousignés et témoins bas nommés luy en vouloir concéder acte et acest esfait ledit Messire Giraud a amiablement consenti à ladite réquisition et offert faire faire la profection de foi audit Honoré Nestollat. A ceste cause par devavt Jean Daufin (?), André Avène consuls modernes, le sousigné et témoin, de la dite dam^{lle} Margueritte Giraud, Louise Giraud et damoy^{lle} Anne Allemand famme de Me Pierre Vochène, ad^t en la cour residan audit Quinson, ledit messire Giraud a reçu et reçoit ledit Honoré Nestollat dans laditte esglise catholique apostolique romaine et luy avoir fait faire sa profection de foi de quoi luy et massire Giraud en a requis acte que luy avons concédé. Fait et publié à Quinson dans lad. Esglise paroissiale dud. Lieu...

Le 14 mars 1757 j'ay recouvré cet acte et l'ay inséré dans les registres où il doit être parcequ'il n'y avait rien jusqu'à présent qui prouva l'abjuration de cette famille. Par l'attestation cy jointe de m. Giraud, il conste que Daniel Nestolat père d'Honoré a fait son abjuration quelques jours après son fils. Il y a a apparence qu'il y a un acte semblable à celuy cy chez le même notaire.

¹⁶⁰ Archives municipales de Quinson. Registre de baptêmes, mariages et sépultures.

¹⁶¹ *Ibid.*

L'an mil six cents quatre vint et sinc et le catorze octobre Honoré Nestolat fils de Daniel et de Marguerite Giraud du presant lieu de Quinson a fait sa profession de foy avec une grande repantanse de ses péchés a esté ressu au bercaill de l'église dont en avait misérablement sorti. Nous l'avons ressu avec toutes les solennité et serémonies requises en telles ocurences que la sainte Eglise Catolique Apostolique Romaine ordone et avec la permission des supérieurs

Autric lt. de juge, Giraud prst. Curé, Latil encien vicaire.

L'an que dessus et le vingt un du meyme mois octobre Daniel Nestolat père d'Honoré et mari de Marguerite Giraud a fait aussi sa profession de foy et l'avons aussi ressu comme son dit fils avec la mesme solennité et seremonies requiseq en telles ocurences presens les consuls et lieutenant de juges et autres témoins sousignés avec la permission des supérieurs.

E. Autric lt. de juge, Giraud présent Curé, Latil encien vicaire.

* *
*

Abjurations à Roumoules

Roumoules, le 31 oct. 1685, le 4 nov. 1685, le 3 nov. 1686 ¹⁶².

Abjuration de la famille du sieur Daniel Roubin

L'an mil six cents quatre vingts cinq et le dernier jour du mois d'octobre à six heures du matin Daniel Roubin bourgeois de ce lieu de Roumoules, damoysselle Judith de Laurens sa femme, Jessé Roubin, Isaac Roubin, deux de leurs enfans, margtte Beranson femme de Michel (Giraud?) tisseur à toile ont abjuré leur hérésie, promis et juré sur le St Evangile vouloir vivre et mourir dans le sein de l'Église catholique apostolique et romaine, en présence de Mr Maxime Bertrand Lieut. de juge, Spérit Giraud bourgeois et consul, Mr Pierre Courbon notre royal et autres sousignez, tous du lieu de Roumoules. Les ditz sieurs Roubin ont signé et les dites de Laurens et Beranson ont déclaré ne scavoir escrire, ainsi l'atteste le sousigné. (signatures) Arnoux le curé

Abjuration du reste de la famille du sieur Daniel Robin

L'an que dessus et le quatrième jour du mois de novembre Elizabeth Roubin, Marg.tte Roubin, Joseph, Barthèlemi, et Jean Robin, Clère Robin filz et filles du sieur Daniel Robin, Elisabeth (Buche?) fille de Pierre (Buche?) et de Françoise Robin et petite fille du dit sieur Daniel, sur les trois heures après midy, ont abjuré leur hérésie, promie et juré sur le St. Evangile vouloir vivre et mourir dans le sein de l'Eglise catholique apostolique et romaine. Sur la personne tant des susditz que de celle exprimées en l'abjuration du dernier jour d'octobre avons fait les cérémonies solennelles du baptême et avons imposé et changé les noms selon les rites de la Ste. Eglise. Premièrement au Sr Daniel Robin, son parrain et sa marraine qui sont le Sr Spérit Giraud bourgeois et premier consul moderne, la demoylle Marg tte Chaudon, femme de Mr Jean Chaudon notaire royal, lui ont imposé le nom de Charles; à Judith de Laurens femme du dit Robin, Mr François Arnaud avocat en la cour et juge de ce présent lieu de Romoules et Marg tte Chaudon, son parrain et marraine, ont imposé le nom de Margtte; Jessé Robin, l'ainné des garçons, a esté nommé du nom de Gabriel par le Sr Gabriel Chaudon et demoylle Susanne Bournardelly, son parrain et marraine; à Joseph Robin susnomé ne lui ayent pas changé son nom, le Sr Louys Chaudon bourgeois dudit lieu et demoylle Magtte Bosse, son parrain et marraine, l'ayant ainsi trouvé bon; a Barthélemi Robin aynsi appelé par Charles Chaudon et Clère Bosse, parrain et marraine; Jean Robin, dont le parrain a esté M. Jean Chaudon notre royal et la marraine Margne (Peyre?); Elizabeth Robin a choisi pour parrain et marraine le Sr Gaspard Fabri et demoylle Ayme Chaze, le parrain et marraine de Margtte Robin ont esté le Sr Louys Chaudon et Demoylle Magdelaine Chaudon; Clère Robin a eu pour parrain et marraine Maxime Hodoul

¹⁶² Archives municipales de Roumoules. Registre de baptêmes, mariages et sépultures.

et demoylle Elizabeth Jacques, on a donné enfin pour parrain et marraine a Elizabeth (Buche?) M. André Spariat chirurgien et Clére Bosse. Daniel Robin père et Jessé son fils ont signé et tous les autres susnommez ont déclaré ne scavoit escrire, Margtte Beranson a choisi pour parrain et marraine Jacques Gal dernier consul et demoylle Jeanne de Requisition. L'abiuration et cérémonies cy dessus ont esté faites en présence du Sr Esprit Giraud premier consul, de Mr Pierre Courbon notre royal du dit lieu, des parrains et marraines cy dessus exprimés. Et a signé qui a sceu (signatures). Arnoux le curé. L'an que dessus (1686) et le troisième jour du mois de novembre, les cérémonies solennelles du sacrement du baptême ont esté faittes par moy sousigné sur la personne d'Isaac Roubin nouveau converti, fils de Daniel et de Judith Laurens auquel on a imposé le nom de Pierre, le parrain a esté maitre Pierre Courbon notaire royal et la marraine demoylle (laissé en blanc) femme du Sr Roubion de la ville de Moustiers, en présence des sousignés (signatures).

* *
*

Abjurations à Riez

Riez, 1^{er} novembre 1685 ¹⁶³.

L'an mil six cent quatre vingt cinq et le premier jour du mois de novembre environ les sept heures du soir dans l'église cathédrale de ceste ville de Riez et au devant du mestre autel par devant Reverand M^{re} Louis Maurel, prevost en lad^{te} esglise, vicaire général en l'évêché de lad^{te} ville, le siège vacant... se sont présentés...

Aron ? Segond, marchand, sieur Pierre Gaudemar, Nicolas Gaudemar à feu Daniel, marchand, Isaac Arabin, Barthélemy Arabin à feu Alexandre, André Matti et Henri Matti aussi marchand, Aron Segond m^e chamoiseur, autre Barthélemy Arabin, Alexandre Gaudemar, aussi marchand, delles Marie Agnès veuve à feu autre Nicolas Gaudemar, Marguerite (Amielh ?) veuve dud. feu Alexandre Arabin, Mgtte Gaudemar fille dud. Feu Daniel, Clere Segond veuve à feu (Daniel ?) Agnel, Suzanne Féraud femme dud. André Matti, Mgtte Féraud femme dud. Henric Matti, Mgtte Meissonnier femme dud. Aron Segond tous dud. Riez, Marie Bec fille de Jean du lieu d'Espinouse, demeurant pour servante avec la dte delle Caudyer, (Louise ?) Garcin fille de Jean de la ville d'Embrun en Dhofiné...

* *
*

Abjurations à Riez

Riez, 25 novembre 1685 ¹⁶⁴.

L'an mil six cent quatre vingt cinq et le cinquième jour du mois de novembre... July Gaudemar veuve à feu Jessé Segond, Jacques Segond son fils, Isabeau Segond sa fille de la ville de Riez, Marguerite Agnel de la dte ville veuve à feu André (?).

* *
*

Abjurations à Marseille

Marseille, le 3 novembre 1685 ¹⁶⁵

Honorée Masse, veuve de Nicolas Lamy, agée d'environ 70 ans, native de Romoule,

¹⁶³ Archives départementales des Alpes de Haute-Provence. 2 E 8766, f° 520.

¹⁶⁴ *Idem.* 2 E 8766, f° 522.

¹⁶⁵ V.L. BOURILLY. *La révocation de l'édit de Nantes à Marseille.* « Catalogue des noms et surnoms de ceux de la religion prétendue réformée qui nous a apareu de son abjuration. » dans t. LIV, 1905, p.5-38.

habitante en cette ville depuis son bas age, demurant à la rue derrier Saint-Sauveur, a abjuré le jour de la Toussaint dernier, suivant le certificat de messire Jean Baptiste Rippert, prestre et chanoine de l'église des Accoules.

Samson de Julien, du lieu de Quinson, diocèse de Riez, passementier de vacation, résidant en cette ville depuis trante années, aagée de 58 ans, ayant sa femme avec deux filles, lesquelles ledit Jullien mari et père d'icelles dit qu'elles vont à la messe depuis trois ans ou environ et qu'il fera aparoir de leur abjuration par tout le jour, ayant ledit Jullien abjuré de l'hérésie de Calvin ainsi qu'il nous a apareu du certificat signé de mess. Tardivi, ptre et vicaire de l'église des Acoules ce jourd'huy, demeurant à la place de Lenche à la maison du sieur Peloquin.

* *
*

Abjurations à Riez

Riez, le 10 septembre 1733 ¹⁶⁶.

« l'an mil sept cent trente trois et le dixième septembre, Balthazard Matti né à Trai, baillage de Payerne ¹⁶⁷ aux cantons de Berne en Suisse fils de Daniel Matti du lieu de Pimoisson et Anne Nover de la ville de Lozanne, canton de Berne en Suisse, femme du dit Sr. Balthazard Matti, ont l'un et l'autre abjuré l'hérésie de Calvin qu'ils avaient professée jusqu'à présent et c'est par devant Mre Joseph Clerissy, prêtre, chanoine théologal, vicaire général ¹⁶⁸ auxquels il a donné l'absolution de l'hérésie aux formes accoutumées le tout en présence des témoins soussignés et en présence de nous curé perpétuel soussigné ».

Signatures : Clérissy Chne. thgal vic gal, Anne Noverre, Balthazard Matty, C Bausset ben, David, Bonhomme curé.

¹⁶⁶ Archives municipales de Riez. Registre de baptêmes, mariages et sépultures.

¹⁶⁷ Trey et Payerne, communes du canton de Vaud.

¹⁶⁸ Vicaire général de Mgr. de Mgr. Louis Balthasar Phelypeaux